

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 mars 2017**

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le vendredi 31 mars 2017 à 20h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (22 présents à 20h30, 23 présents à 20h31, 24 présents à 20h33 et 2 personnes représentées, 1 absent) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Danièle CARDON, Christine GRILLOT (conseillers délégués), Josette DEFERT, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Lionel GUERIN, Marie-Line LANG, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Pascal PINGLIEZ (arrive à 20h31), Stéphane MACLE (arrive à 20h33), Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Karine DUMONT, Jean-François DHOTE

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représentée par Pascal PINGLIEZ  
Isabelle GRANDVAUX représentée par Jean-François DHOTE

Absent : Hervé CORON

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance : il demande à Madame DOLE si elle est d'accord pour remplir cette fonction. Madame DOLE accepte et est donc désignée secrétaire de séance.

**1 - Délégation du conseil municipal au Maire**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

- Droit de préemption urbain n° 2017-05 – rue d'Arbois - parcelles n° 383 et 385 section AO, zone UD du POS, et parcelle n° 302 section AO, zone UA du POS.

Les parcelles n° 302, 383 et 385 sont grevées d'une servitude correspondant à la zone de Site Patrimonial Remarquable.

(arrêté municipal n° 2017-042 du 13 mars 2017)

- Droit de préemption urbain n° 2017-06 – 9 rue de Versailles - parcelle n° 115 section AT, zone UA du POS avec une servitude correspondant à la zone de Site Patrimonial Remarquable.

(arrêté municipal n° 2017-043 du 13 mars 2017)

- Droit de préemption urbain n° 2017-07 – 12 rue Travot – parcelle n° 25 section AR, zone UA du POS, avec une servitude correspondant à la zone de Site Patrimonial Remarquable.

(arrêté municipal n° 2017-044 du 13 mars 2017)

- Droit de préemption urbain n° 2017-08 – 6 rue du Cadran (lots 4 et 7) – parcelle n° 400 section AR, zone UA du POS.

Cette parcelle est grevée de deux servitudes, l'une correspond à la zone de Site Patrimonial Remarquable, l'autre concerne la zone de bruit liée aux infrastructures de transport terrestre

(arrêté municipal n° 2017-045 du 13 mars 2017)

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'à Poligny, on se situe soit en zone patrimoniale remarquable, soit en zone de bruit.

Monsieur le Maire répond que Monsieur De Vettor apportera des éléments de réponse sur ce sujet au terme de ce conseil, en questions diverses. Ces éléments ne seront pas sans conséquences pour notre ville.

Monsieur Guillot demande s'il est possible d'avoir les plans de situation des biens non préemptés car il y a par exemple, des maisons neuves rue d'Arbois et d'autres maisons qui pourraient ne pas avoir été préemptées et qui sont situées proches les unes des autres. Monsieur Guillot demande où est situé le bien concerné par la non préemption rue d'Arbois.

Monsieur le Maire répond que le bien qui n'a pas fait l'objet d'une préemption est situé au niveau du n° 11, il s'agit de la maison Fromond.

Sans question supplémentaire de l'assemblée, Monsieur le Maire poursuit la séance.

## **2 – Approbation des comptes administratifs et des comptes de l'exercice 2016**

Présentation de la note : Madame Grillot

### **Budget général**

#### **Dépenses de fonctionnement**

		désignation	CA 2016
<b>chap 011 charges de gestion générale (chap 60, 61 et 62,63 sauf 621, 635, 637 et 713)</b>			<b>1 364 829.66</b>
<b>0 11 / 60</b>	60611	eau et assainissement	75 479.56
	60612	énergie électricité	168 262.63
	60621	combustibles	114 088.04
	60622	carburants	15 972.76
	60623	alimentation	6 765.04
	60628	autres fournitures non stockées	822.46
	60631	fournitures d'entretien	6 638.82
	60632	fournitures de petits équipements	28 854.48
	60633	fournitures de voirie	323.71
	60636	vêtements de travail	5 205.03
	6064	fournitures administratives	9 884.13
	6067	fournitures scolaires	20 329.11
	6068	autres matières et fournitures	121 925.81
<b>0 11 / 61</b>	611	contrats de prestation de services (ALCG, package HDR, ALSH..)	174 880.63
	6132	locations immobilières(cité étudiante)	102 052.96
	6135	locations mobilières(photocopieurs, nacelles,mach affranchir)	14 175.74
	614	charges locatives (copropriété travot et grande rue)	5 456.83
	61521	entretien terrains	1 049.39
	615221	entretien de bâtiments	49 545.47
	615228	entretien autres bâtiments	1 878.00
	615231	entretien voirie	25 658.52
	615232	entretien de voies et réseaux	8 766.00

	61551	entretien de matériel roulant	14 715.55
	61558	entretien autre biens mobiliers (extincteurs, copieurs, portes autom, panneau sport)	26 259.20
	6156	maintenance (infographique, sidec, géosphère..)	28 893.45
	6161	primes d'assurance	48 673.91
	6182	doc générale et technique	2 483.58
	6184	versements à des organismes de format°	3 183.00
	6225	indemnités du comptable	1 555.99
<b>011 / 62</b>	6226	honoraires	810.00
	6228	rémunérations diverses (institut, spectacles, stagiaires)	18 085.66
	6231	annonces et insertions	13 263.82
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	42 787.03
	6236	catalogues et imprimés	8 618.02
	6251	voyages et déplacements (des agents)	1 684.50
	6261	frais d'affranchissement	7 229.57
	6262	frais de télécom	30 942.29
	627	frais bancaires	168.13
	6281	concours divers (cotisat° assoc)	11 132.26
	6282	frais de gardiennage	983.62
	62878	rembt de frais à d'autres organismes	40 972.77
	6288	autres services (nettoyages draps, développem photos, frais fonct bassin CES ..)	12 242.53
<b>011/ 63 impôts, taxes</b>	63512	taxes foncières	72 654.00
	63513	autres impôts locx	18 035.66
	6355	taxes et impôts sur véhicules	552.00
	637	autres impôts et taxes	888.00
<b>chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>1 871 524.28</b>
	6216	personnels affecté par le GFP de rattachement	33 365.57
	6332	cotisation patronale FNAL	5 214.34
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	18 406.20
	6338	autres taxes	3 271.27
	64111	TB Indiciaire titulaires	912 105.63
	64112	NBI + SFT des titulaires	24 287.74
	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	136 155.99
	64131	TB non titulaires	109 496.90
	64162	emplois avenir	11 375.04
	64168	emplois d'insertion	39 618.17
	6417	rémunérations apprentis	11 592.88
	6451	URSSAF patro TITU et NON TITU	195 361.37
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	284 833.11

	6454	cotisations Assedic	97.76
	6455	cotisat° assurance du personnel	67 549.73
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	550.40
	6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	10 173.65
	6475	médecine du travail	7 827.88
	6478	autres charges	240.65
<b>chap 014 atténuation de recettes</b>			<b>227 681.00</b>
	7391172	dégrèvement de TH sur locaux vacants	708.00
	739916	contribution au remboursement des finances publiques	97 209.00
	739211	attribution de compensation	92 827.00
	739223	fpic	36 937.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>455 803.26</b>
	6531	indemnités des élus	91 679.80
	6532	frais de mission des élus	0.00
	6533	cotisat° retraite élus	4 583.83
	6534	cotisations de SS part patronale élus	11 688.91
	6535	format° des élus	925.00
	6541	pertes sur créances irrécouvrables	1 001.34
	6553	SDIS	177 000.00
	6558	autres dépenses : financement Saint louis et DSP ciné	25 849.46
	657362	versements au CCAS	23 500.00
	6574	subv° organismes dt privé	118 743.20
	658	charges diverses de gestion courante	831.72
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>84 440.08</b>
	66111	intérêts des emprunts	85 381.44
	66112	ICNE	-941.36
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>			<b>314 586.60</b>
	673	titres annulés	7 728.05
	042 -675	valeur comptable des immobilisations cédées	306 858.32
	678	autres charges exceptio	0.23
<b>chap 042 / 68 dotation aux amortissements</b>			<b>346 034.58</b>
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	345 975.58
	6812	dotation amortissement des charges de fonctionnement à répartir	59.00
<b>TOTAL</b>			<b>4 664 899.46</b>

## Recettes de fonctionnement

CHAP	ART	designat°	CA 2016
<b>chap 013 atténuation de charges</b>			<b>134 303.89</b>
	6419	rembt risques statutaires dexia	134 303.89
<b>chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>259 246.85</b>
	70311	concessions cimetières	14 734.80
	70323	redevances d'occupation du domaine public	8 719.50
	70631	redevances services à caractère sportif	19 828.00
	7066	redevances à caractère social (crèche)	68 716.80
	7083	locat° diverses (salle des fêtes, matériel, chapitoux)	7 321.75
	70846	redevance au GFP de rattachement (personnels périscolaires)	60 027.57
	70848	autres organismes	846.00
	70876	rembt par le GFP de rattachement (services partagés)	44 950.34
	70878	rembt par autres redevables	21 389.74
	7088	autres prodts activ annexe (rembt divers)	12 712.35
<b>chap 72 travaux en régie</b>			<b>0.00</b>
<b>chap 73 impôts et taxes</b>			<b>3 144 161.66</b>
	73111	contributions directes (centimes)	1 981 135.00
	7321	attribution de compensation	943 522.00
	7323	FNGIR	8 000.00
	7325	fonds de péréquation RFCI (FPIC)	48 824.00
	7336	droits de place	16 990.30
	7351	taxe sur l'électricité	89 516.72
	7381	taxe additionnelle dts de mutation	56 173.64
<b>chap 74 dotations et participations</b>			<b>1 059 885.40</b>
	7411	DGF	518 159.00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre) et 2eme fraction (perequation)	208 195.00
	74127	DNP	23 108.00
	7473	subventions département : sal directrice crècheet fête de la bière	10 862.18
	74748	subventions communes (frais fonct des écoles,frais fonct crèche)	54 276.38
	7478	subv °autres organismes (MSA, CT enfance CAF, PSU,,)	184 227.84
	748314	compensation de TP par Etat	4 631.00
	74834	compensation de TF par Etat	12 224.00
	74835	compensation d'exonération de TH	42 029.00
	7488	autres participations	2 173.00
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>			<b>537 521.25</b>
	752	revenus des immeubles(garages, SDF, cité u, appart,gendarmerie)	384 982.65
	7551	reversemt budget à caractère administratif (forêt)	149 594.27
	758	produits divers de gestion courante(charges SDF)	2 944.33
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>			<b>420 030.10</b>
	773	mandat annulé sur exercice antérieur	612.94
	775	produits des cessions d'immobilisations	262 805.72

	0 42 776	différence sur réalisations reprises au résultat	44 052.60
	0 42 777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	96 441.62
	7788	prods exceptionnels divers	16 117.22
		<b>TOTAUX</b>	<b>5 555 149.15</b>

### Dépenses d'investissement

		designat°	CA 2016
<b>CHAP 13 subventions d'équipement</b>			<b>96 441.62</b>
0 40	13911	amortissement des subventions état	46 760.45
0 40	13912	amortissement des subventions région	12 752.73
0 40	13913	amortissement des subventions départem	26 997.05
0 40	13918	amortissement autre	7 930.39
0 40	13932	amortissement des subventions amendes de police	1 521.00
0 40	13935	amortissement des subventions aire stationnem	480.00
<b>CHAP 16 emprunts et dettes assimilés</b>			<b>442 412.52</b>
	1641	capital des emprunts	424 694.98
	165	remboursemt de cautions	15 978.26
	16878	autres organismes particuliers	1 739.28
<b>chap 19 différence sur réalisations d'immobilisations</b>			<b>44 052.60</b>
	192-040	différence sur réalisations d'immo	44 052.60
<b>chap 20 immobilisations incorporelles</b>			<b>35 948.85</b>
	202	frais documents d'urbanisme	14 736.00
	204111	état, biens mobiliers, matériels études (sidec)	10 964.85
	20422	subvention d'équipement aux pers de droit privé	3 288.00
	2051	concessions et droits similaires	6 960.00
<b>chap 21 immobilisations corporelles</b>			<b>329 541.35</b>
	21312	constructions : bât scolaires	9 424.82
	21316	aménagement du cimetière	28 552.61
	21318	constructions : autres bât publics	68 847.45
	2132	immeuble de rapport	2 549.45
	2151	réseaux de voirie	56 599.50
	2152	installations de voirie	36 307.08
	21534	réseaux d'électrification	35 066.36
	21578	autre mat de voirie	4 877.69
	2158	autres mat et outillage	27 202.02
	2161	achat et restauration œuvre d'art	25 346.00
	2181	installations générales, agencements divers	3 156.81
	2182	matériel de transport	1 657.56
	2183	matériel de bureau et informatique	9 166.47
	2184	meublier de bureau	959.08
	2188	autres immo corporelles	19 828.45
<b>chap 23 immobilisations en cours</b>			<b>1 216 834.88</b>
		maison santé	34 623.97
		extension gendarmerie	13 540.35
		MO/travx aménagement intérieur Jacobins	61 155.99
		extension crèche	100 445.69
	0 41 2313	travaux autres bâtim publics (intégration études)	
	2315	aménagement grande rue	978 580.93
	2382	avances sur travaux sidec (effacement BT, EP, telecom charcigny)	28 487.95
		<b>TOTAL</b>	<b>2 165 231.82</b>

## Recettes d'investissement

CHAP	ART	designat°	CA 2016
<b>10 : dotations, fonds divers</b>			<b>212 859.31</b>
	10222	FCTVA	101 073.34
	10226	taxe aménagement	45 143.80
	1068	affectation du résultat N-1	66 642.17
<b>13 : subventions d'investissement</b>			<b>411 714.04</b>
	1311	subv° Etat transférables	104 000.00
	1312	subv° Région transférable	
	1313	subv° Département	49 186.83
	1318	autres subv° transférables	48 374.00
	1321	subv° Etat non transférables	22 331.62
	1322	subv° Région non transférable	121 745.36
	1323	subv° Dept non transférable	30 000.00
	1328	autres sub d'équipemt non transférables	1 700.53
	1341	DETR fonds affectés à l'équipement non transférables	29 564.92
	1345	participat° pr non réalisation d'aires de stationnement	4 810.78
<b>16 : emprunts et dettes assimilés</b>			<b>13 457.27</b>
	16411	emprunts en euros	0.23
	165	dépôts et cautionnement	13 457.04
<b>21 : immo corporelles</b>			<b>306 987.32</b>
<b>0 40</b>	2138	opération d'ordre autres constructions	12 805.72
<b>0 40</b>	2188	opération d'ordre autres immos	129.00
	<b>0 40 21312</b>	opération d'ordre sur bâtiments scolaires	294 052.60
<b>23 : immo en cours</b>			<b>110 752.94</b>
	2313	rembt sur trop versé	20.95
	2381	avances versées sur commandes d'immo corporelles: avance SJE	110 731.99
<b>040/ 28 : amortissement des immos</b>	<b>28188</b>	<b>amortissements</b>	<b>345 905.58</b>
		<b>TOTAUX</b>	<b>1 401 676.46</b>

**Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver le compte administratif 2016 sur le budget général.**

Madame Grillot, après avoir expliqué en détail article par article le compte administratif en dépenses et recettes de chaque section, précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Madame Grillot explique qu'en section de fonctionnement, les opérations d'ordre liées à la vente à la Communauté de communes du Comté de Grimont en décembre 2016, du bâtiment qui abritait l'école maternelle du centre ont augmenté le montant des dépenses.

Monsieur le Maire explique qu'en section d'investissement, les dépenses 2016 ont essentiellement été consacrées à la réfection de la grande rue. En ce qui concerne les recettes d'investissement, une partie du FCTVA 2016 sera perçu sur 2017. On note également une diminution des charges à caractère général en section de fonctionnement, les charges de personnels sont quant à elles, maintenues.

Monsieur Chaillon demande quelles sont les dépenses qui ont été réalisées à l'article 615221, pour l'entretien des bâtiments ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit principalement, de dépenses liées au traitement de la mэрule, champignon redoutable du bois, présent dans la cave théâtre, qu'il a été nécessaire de traiter pour un

montant de près de 30 000 € environ, d'intervention à l'école Brel notamment sur la chaudière de l'école J. Brel pour 3 700 €, à l'école du Centre pour 700 €, à l'école des Perchées pour 1 200 €, à la cité étudiante pour 1 500 €, au complexe sportif pour le remplacement d'un châssis pour un montant de 4 200 €, et à la maison de santé suite au dégât des eaux pour 6 100€ .

Monsieur Guillot demande quel a été le montant de l'emprunt en 2016 ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'emprunt contractualisé en 2016. Les recettes perçues ont été suffisamment importantes pour ne pas avoir recours à l'emprunt, la ville a reçu une aide de 115 000 € de la Région pour la grande rue et diverses subventions d'investissement. Concernant la gendarmerie, nous avons obtenu une aide de l'Etat de près de 600 000 € au titre de la DETR, une aide de 80 000 € du Ministère de l'Intérieur ainsi qu'une subvention parlementaire de 20 000 € : cela sera bien utile pour financer les dépenses sur l'année 2017.

Madame Grillot poursuit avec le compte administratif 2016 **sur le budget forêt** :

### Dépenses de fonctionnement

			designat°	CA 2016
<b>chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)</b>				<b>148 290.97</b>
		6068	autres matières et fournitures	212.54
61		611	contrats de prestations de service (débardage, cubage)	14 379.21
		615231	entretien de voies	3 978.30
		61524	entretien de bois et forêts	89 857.33
		6156	frais de maintenance sidec	1 375.00
		6185	frais colloque et séminaire	45.00
		6231	annonces	577.47
		6236	imprimés	66.83
		6281	concours divers (Cnes forest+éco-certification CVO)	830.00
		6282	frais de gardiennage	31 095.27
		6288	autres services	5 874.02
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>				<b>39 907.02</b>
	63	6332	cotisation FNAL	117.60
		6336	Cotisation CNFPT CDG	435.12
		6338	autres taxes	70.56
	64	64111	rémunérat° ppales TB indiciaire brut	24 139.66
		64112	NBI SFT	98.23
		64118	autres indem	1 815.34
		64131	rémunération des personnels contractuels	
		6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	3 939.84
		6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro	7 423.00
		6455	cotisations assurance des personnels	1 867.67
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>				<b>149 594.27</b>
		6522	reversement de l'excédent sur le budget principal	149 594.27
<b>chap 66 charges financières</b>				<b>0.00</b>
	66	66111	intérêts des emprunts	
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>				<b>0.00</b>
		673	titres annulés	
<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>				<b>4 511.99</b>
	68	6811-042	amortissement	4 511.99
			TOTAL	<b>342 304.25</b>

## Recettes de fonctionnement

	designat°	CA 2016
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		<b>350 975.20</b>
	7022 Coupes de bois	333 438.57
	7023 menus prodts forestiers (houppiers)	5 739.65
	7025 taxe d'affouage	7 961.68
	7028 vente autres produits forestiers	
	70323 redevance d'occupation domaine communal	524.74
	7035 droits de chasse	3 310.56
<b>75 autres produits de gestion courante</b>		<b>540.00</b>
	758 produits divers de gestion courante (ruches)	540.00
<b>77 produits exceptionnels</b>		<b>0.00</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>351 515.20</b>

## Dépense d'investissement

ART	designat°	CA 2016
<b>chap 21</b>	<b>immobibisations corporelles</b>	<b>80 395.20</b>
2117	aménagement de bois forêt	80 395.20
	<b>TOTAL</b>	<b>80 395.20</b>

## Recettes d'investissement

ART	designat°	CA 2016
<b>1068</b>	<b>affectation résultat N -1</b>	<b>66 879.30</b>
<b>Chap 28</b>	<b>amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>4 511.99</b>
28152-040		90.99
28158-040		598.00
28182-040		36.00
28183-040		2 812.00
28188-040		975.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>71 391.29</b>

**Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver ce compte administratif 2016 sur le budget forêt.**

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'en 2016, les ventes de bois ont été de 350 000 € environ, ce qui a permis de reverser 149 594 € sur le budget général.

Monsieur Chaillon demande si les 47 000 € de restes à réaliser 2015 inscrits en 2016, correspondaient à des travaux forestiers non terminés ?

Monsieur le Maire répond que oui, que des restes à réaliser ont été inscrits afin de terminer les marchés de travaux 2015 sur 2016 et qu'en plus, de nouveaux travaux 2016 ont été inscrits pour 81 000 € au budget primitif 2016.

Monsieur Chaillon dit qu'il y avait beaucoup de retard en matière de travaux forestiers et qu'il est nécessaire de faire de gros efforts.

Monsieur le Maire répond que ces efforts importants sont faits.

Monsieur Chaillon dit qu'il reconnaît l'effort d'investissement en matière de travaux forestiers et qu'il a toujours défendu cette position. Monsieur Chaillon revient quelques instants sur le budget général et demande, bien que la somme soit symbolique, pourquoi il n'apparaît pas de dépenses en travaux en régie et si cela correspond à la non réalisation de travaux en régie ?

Monsieur le Maire répond que bien que la somme ne soit pas effectivement matérialisée aux articles 722 en fonctionnement et sur différents articles d'investissement, cela ne signifie pas que les travaux en régie n'ont pas été faits mais seulement que l'opération comptable n'a pas été retranscrite au budget : en effet, le changement de direction technique au sein des services municipaux, n'a pas permis de réaliser les décomptes des travaux en régie mais les opérations comptables seront à nouveau passées à partir de cette année.

Monsieur Chaillon demande si les travaux en régie ont tout de même été faits ?

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Chaillon fait remarquer que la ville investit un peu plus d'un million d'euros sans emprunter et se demande si les impôts ne sont pas un peu trop élevés. Il se demande également si les polinois ne payent pas aujourd'hui pour les générations futures ?

Monsieur le Maire répond que les dépenses réalisées sont quasiment toutes subventionnées et que c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de recours à l'emprunt.

Monsieur Chaillon dit qu'il s'agit d'une simple remarque, qu'il a fait le calcul en net par rapport au financement des dépenses.

Monsieur le Maire répond que la ville va emprunter pour payer les dépenses de l'aménagement de Charcigny puisqu'il ne sera pas possible de faire autrement.

Madame Grillot poursuit avec le compte administratif 2016 **sur le budget assainissement** :

#### Dépenses d'exploitation

CHAP	ART	designat°	CA 2016
<b>chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621)</b>			<b>114 569.53</b>
	6061	eau edf chauffage energie	52 628.76
	6062	produits de traitement	696.08
	6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	2 481.55
	6068	autres fournitures	4 667.14
	611	contrat de sous traitance	12 642.23
	61521	entretien et réparation bat publics	1 069.66
	61558	entretien autres biens	11 769.56
	6156	maintenance	687.50
	6226	rému.intermédiaires et honoraires	1 844.40
	6228	divers	25 063.95
	6262	frais de telecom	369.40
	6355	taxe sur les conso d'eau	30.00
	6378	redevance (sictom, SNCF)	619.30
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>74 728.87</b>
	6336	cotisations CNFPT CDG FNAL	882.46
	6338	autres impôts, taxes et versements	131.16
	6411	rémunérations brutes	53 431.53
	6451	cotisations patro Urssaf+CNRA CL+ATIACL+erapf+fnal+cnfpt+cdg	20 031.72
	6453	cotisations aux caisses de retraite	252.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>0.00</b>
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>38 886.06</b>

	66111	intérêts emprunts	41 970.29
	66112	ICNE	-3 084.23
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>			<b>280.00</b>
	673	titres annulés	280.00
<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>			<b>160 932.71</b>
	6811-042	amortissements	160 932.71
		<b>TOTAL</b>	<b>389 397.17</b>

#### Recettes d'exploitation

		designat°	CA 2016
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>301 970.76</b>
	70611	redevance assainissement	141 944.24
	706121	redevance modernisation des réseaux	159 835.14
	7087	rembt frais	191.38
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>			<b>13 170.66</b>
	751	redevance, concessions Tourmont	13 143.26
	758	produits divers de gestion courante	27.40
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>			<b>57 033.35</b>
	777-042	quote part des subv° d'invest transférées au résultat	56 715.64
	778	autres produits exceptionnels	317.71
<b>chap 013 atténuation de charges</b>			<b>425.84</b>
	64191	IJ CPAM	425.84
		<b>TOTAL</b>	<b>372 600.61</b>

#### Dépense d'investissement

CHAP	ART	designat°	CA 2016
<b>chap 13 : subventions d'investissement</b>			<b>56 715.64</b>
	13913-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	55 199.64
	139118-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	1 300.00
	13915	subv d'équip transf au cpte de résultat	216.00
<b>chap 16 : emprunts</b>			<b>110 696.90</b>
	1641	capital des emprunts	110 696.90
<b>chap 21 : immobilisations corporelles</b>			<b>12 807.93</b>
	21311	batiment d'exploitation	5 295.00
	21532	réseaux d'assainissement	6 016.98
	2182	matériels de transport	1 494.95
	2188	Autres matériels	1 385.30
		<b>TOTAL</b>	<b>275 431.83</b>

#### Recettes d'investissement

CHAP	ART	designat°	CA 2016
<b>10</b>		<b>Affectation de résultat</b>	<b>23 404.72</b>
<b>28</b>		<b>amortissements immos corporelles</b>	<b>160 932.71</b>
<b>13</b>		<b>Subvention d'équipement</b>	<b>90 938.69</b>
		subvention agence aide à la performance épuratoire	4 858.64
		subvention Département sur travx issus du diagnostic	19 400.00
		subvention Agence sur travx issus du diagnostic	29 273.21
		subvention agence 30% sur place déportés	33 666.16
		subvention département 20% sur place déportés	3 740.68
		<b>TOTAUX</b>	<b>275 276.12</b>

**Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver ce compte administratif 2016 sur le budget assainissement.**

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'environ 300 000 € ont été perçus en terme de redevance assainissement en 2016, et qu'en 2017, la ville aura une recette supérieure du fait des redevances liées aux conventions de rejets industriels.

Madame Grillot poursuit avec le compte administratif 2016 **sur le budget lotissement** :

**Dépenses de fonctionnement**

désignation	CA 2016
605 travaux	3 456.00
6156 maintenance	687.50
<b>TOTAL</b>	<b>4 143.50</b>

**Recettes de fonctionnement**

désignation	CA 2016
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>

**Dépenses d'investissement**

désignation	CA 2016
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>

**Recettes d'investissement**

désignation	CA 2016
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>

**Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver ce compte administratif 2016 sur le budget lotissement.**

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

**Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle, et Monsieur Jean-François Gaillard, met aux voix l'ensemble des comptes administratifs :**

**CA 2016 budget général : 23 voix pour, 3 abstentions, adopté à la majorité des voix ;**

**CA 2016 budget forêt: adopté à l'unanimité des voix ;**

**CA 2016 budget assainissement : adopté à l'unanimité des voix ;**

**CA 2016 budget lotissement 2eme tranche : adopté à l'unanimité des voix ;**

Monsieur Chaillon donne une explication de vote : par principe, la minorité municipale n'a pas voté le compte administratif du budget général puisqu'elle s'était abstenue sur le budget primitif, il s'agit d'un principe de rigueur.

Monsieur le Maire prend acte et remercie Madame Christine Grillot pour les présentations budgétaires et Madame Florence GROS-FUAND, Directrice des Services pour le travail lié aux comptes administratifs 2016 et pour le travail lié à la réalisation des budgets primitifs 2017 qui sera présenté dans l'un des points suivants.

#### **4 - Approbation des comptes de gestion 2016 dressés par Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal est invité à déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

#### **5 – Affectations des résultats 2016**

Présentation de la note : Madame Grillot

##### **A) Budgets Annexes**

<b>Budget Assainissement</b>	Résultat fin 2015	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2016	Résultat de clôture
Investissement	- 59 011.22 €		- 155.71 €	- 59 166.93 €
Exploitation	23 404.72 €	23 404.72 €	- 16 789.56 €	- 16 789.56 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- Le déficit de fonctionnement, soit 16 789.56 € sera repris au budget primitif 2017 au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- Le déficit d'investissement, soit 59 166.93 € sera repris au budget primitif 2017 au compte 001 « déficit d'investissement reporté ».

<b>Budget Forêt</b>	Résultat fin 2015	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2016	Résultat de clôture
Investissement	- 66 879.30 €		- 9 003.91€	-75 883.21 €
Fonctionnement	155 235.33 €	66 879.30 €	9 210.95 €	97 566.98 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 75 883.21 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2016.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 21 683.77 €, sera repris au budget primitif 2017 au compte 002 (recettes) « résultat de fonctionnement reporté ».

<b>Budget Lotissement 2<sup>ème</sup> tranche</b>	Résultat fin 2015	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 77 682.70 €		0 €	- 77 682.70 €
Fonctionnement	180 825.93 €		- 4 143.50 €	176 682.43

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- - 77 682.70 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement)
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 176 682.43 €, sera repris au budget primitif 2017 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

## **B) Budget Général**

<b>Budget Général</b>	Résultat fin 2015	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2016	Résultat de clôture
Investissement	- 66 642.17 €		-763 555.36 €	-830 197.53 €
Fonctionnement	1 303 910.98 €	66 642.170 €	890 249.69 €	2 127 518.50

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 830 197.53 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2016.
- La différence de 1 297 320.97 € sera reprise au budget primitif 2017 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## 6 – Vote des taux de fiscalité directe locale 2017

Présentation de la note : Madame Grillot

Par délibération en date du 25 mars 2016, le Conseil Municipal a fixé les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

Le montant du produit de la fiscalité prévisionnelle 2016 s'élevait ainsi à 1 993 697 € :

- ✚ Taxe d'Habitation : 11.93 % (4 713 000 x 11.93 % = 562 261 €)
- ✚ Foncier Bâti : 22.81 % (6 043 000 x 22.81 % = 1 378 408 €)
- ✚ Foncier Non Bâti : 33.69 % (157 400 x 33.69 % = 53 028 €)

La fiscalité reçue en **2016** a représenté **1 981 135 €**.

Le produit fiscal prévisionnel à taux constants pour l'année 2017 ainsi que les allocations compensatrices de l'Etat au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle se répartissent comme suit :

- Produit de la fiscalité locale = 1 988 506.16 € (soit 7 371.16 € de plus qu'en 2016)
- Allocations compensatrices Etat = 73 262 € dont :

- ✚ Compensation de Taxe d'habitation : 59 084 €
- ✚ Compensation de Foncier Bâti et Non Bâti : 1 578 €
- ✚ Compensation de Taxe Prof. / CFE : 4 600 € (estimation) + 8 000 € pour le FNGIR.

**Il est proposé au conseil de débattre sur la fiscalité ci après :**

	Bases prévisionnelles 2017	Taux constants	produits	Taux augmentés de 1%	produits	Taux augmentés de 2%	produits
TH	4 528 000	11.93%	540 190 €	12.05%	545 624 €	12.17%	551 057 €
TFB	6 117 000	22.81%	1 395 287 €	23.04%	1 409 935 €	23.27%	1 423 425 €
TFNB	157 400	33.69%	53 028 €	34.03%	53 563 €	34.36%	54 082 €
	<b>Total</b>		<b>1 988 505 €</b>		<b>2 009 122 €</b>		<b>2 028 564 €</b>
	Différence 2016/2017		<b>+ 7371 €</b>		<b>+ 27 987 €</b>		<b>+ 47 429 €</b>

\* **soit de ne pas augmenter la fiscalité directe locale en 2017** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **1 988 505 €** ;

\* **soit d'augmenter la fiscalité directe locale en 2017 de 1 %** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **2 009 122 €** ;

\* **soit d'augmenter la fiscalité directe locale en 2017 de 2 %** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **2 028 564 €**.

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable pour ne pas augmenter la fiscalité par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Maire explique que l'inflation étant basse, l'augmentation des bases ne sera que de 0.4 % et n'engendrera qu'une petite augmentation de fiscalité de l'ordre de 7 000 € mais qu'il suit la proposition de la commission communale des finances et affaires générales, de ne pas augmenter la fiscalité en 2017.

**Monsieur le Maire met aux voix la proposition de ne pas augmenter la fiscalité : adopté à l'unanimité des voix.**

## 7 – Attributions de subventions aux associations non sportives

Présentation de la note : Monsieur le Maire

	attribué en 2016	Demande 2017	Proposition 2017
<b>subventions secteur scolaire</b>			
Sou des écoles publiques : fonctionnemt	812.00	855.00	812.00
Association école Brel : classes de mer	875.00	provision	1 200.00
Coté cour ligue enseignement	2 979.00	délibération du 3-3-17	2 960.00
parents élèves St Louis	406.00	800.00	406.00
maison familiale de Vercel (doubs)		pas de montant précisé	0.00
	<b>4 197.00</b>	<i>S/S total</i>	<b>4 566.00</b>

	attribué en 2016	Demande 2017	Proposition 2017
<b>subventions secteur culturel</b>			
la Séquanaise	4 694.00	6 910.00	4 694.00
<i>Théâtre</i>	903.00	1 000.00	903.00
<i>Fonctionnement sections culturelles</i>	3 791.00	5 910.00	3 791.00
Association de sauvegarde du patrimoine	406.00	600.00	406.00
sauvegarde de Mouthiers le vieillard	181.00	600.00	181.00
sauvegarde de Mouthiers : site clunisiens	475.00	500.00	475.00
Les Jacobins	361.00	361.00	361.00
Mi Scène fonctionnement	6 769.00	17 000.00	6 769.00
Mi Scène fthéâtre marionnettes	500.00	0.00	0.00
Amis des orgues du ht jura	361.00	800.00	361.00
Scène du Jura	12 660.40	12 660.40	12 660.40
La Montaine	6 414.00	7 000.00	6 500.00
* <i>Fonctionnement association</i>	4 964.00	5 000.00	5 000.00
* <i>prestation monument</i>	1 000.00	1 000.00	1 000.00
* <i>renouvellement instruments</i>	450.00	0.00	0.00
* <i>projet orphéonys</i>		1 000.00	500.00
orgues Cavallé Coll de Poligny	181.00	300.00	181.00
salines en musique	800.00	1 000.00	800.00

balladins du château		voté par délib du 3-3-17	200.00
festival de musique du haut jura		pas de montant précisé	300.00
	<b>33 302.40</b>	<i>S/S total</i>	<b>33 888.40</b>

<b>subventions diverses</b>	attribué en 2016	Demande 2017	Proposition 2017
Association du personnel de la ville	10 200.00	9 656.00	9 656.00
Les Amis de Charcigny	550.00	600.00	550.00
ADIL Aide au logement	90.00	120.00	90.00
souvenir français concours de la résistance	54.00	100.00	54.00
souvenir français	135.00	150.00	135.00
FNACA	135.00	142.00	135.00
Association des déportés, internés	135.00	130.00	135.00
Anciens Combatants du Canton de Poligny	135.00	135.00	135.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (8 vétérances)	579.00	640.50	579.00
Prévention routière	135.00	150.00	135.00
ligue contre cancer	90.00	pas de montant précisé	90.00
Jeunes Sapeurs Pompiers	271.00	271.00	271.00
école chat d'Arbois	225.00	pas de montant précisé	225.00
confédération paysanne		voté par délib du 3-3-17	200.00
ALCG	3 500.00	5 000.00	5 000.00
	<b>16 234.00</b>	<i>S/S total</i>	<b>17 390.00</b>

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute qu'à l'heure actuelle, il n'a pas encore été défini qui de Scène du Jura ou Mi-Scène s'occuperait de la programmation culturelle liée au spectacle vivant à Poligny. La politique de Scène du Jura est intéressante mais engage la ville sur une durée de 4 ans et en terme de programmation, la ville a de la chance d'avoir Mi-Scène car dans les communes avoisinantes, il n'y a pas de programmation culturelle faite par la ville. Monsieur le Maire propose une réunion du comité consultatif communal de la culture et une rencontre avec Scène du Jura et Mi-Scène, afin de définir la politique culturelle liée au spectacle vivant. Monsieur le Maire propose également d'inscrire la somme de 6 769.00 € pour Mi-Scène et 12 660.40 € pour Scène du Jura en provision à l'article 6574, sans verser la somme aux deux associations dans l'attente de la réunion du comité consultatif culture et du choix d'un prochain conseil municipal.

Madame Dole demande si Scène du Jura intervient à Arbois ou Salins ?

Monsieur le Maire répond que Scène du Jura n'intervient pas à Arbois et qu'il croit que Salins ne souhaite pas renouveler sa convention avec Scène du Jura.

Monsieur Chaillon rappelle qu'il faut bien préciser qu'il s'agit de la politique culturelle liée au spectacle vivant puisqu'il y a d'autres associations culturelles à Poligny mais qui interviennent sur le patrimoine.

Monsieur le Maire répond qu'il a omis de citer la section des balladins qui intervient aussi en matière théâtrale à Poligny.

Monsieur Chaillon regrette que la réunion du comité consultatif de la culture et la rencontre avec Scène du Jura et Mi-Scène, afin de définir la politique culturelle liée au spectacle vivant, n'ait pas eu lieu préalablement au conseil municipal puisque la subvention attribuée par la ville de Poligny représente 1/3 du montant global attribué par les collectivités locales (département et région) qui attribuent la même somme que celle attribuée par la ville. Monsieur Chaillon propose d'arrondir l'enveloppe de subvention pour Mi-Scène à 7 000 €, ce qui ne ferait qu'une augmentation de 231 € de plus pour la ville de Poligny et permettrait à l'association d'obtenir également ces 231 € supplémentaire de la région et du département.

Monsieur le Maire répond que la programmation de Mi-Scène et la programmation de Scène du Jura sont différentes, que l'on pourrait peut être conserver ces deux types de programmations tout en n'ayant que 2 spectacle de Scène du Jura plutôt que 3.

Monsieur Chaillon répète que Mi-Scène va aller chercher ses subventions auprès des partenaires que sont le département et la région en fonction de la subvention attribuée ce soir par le conseil municipal : il serait souhaitable que la DRAC et la région soit présentes à la rencontre organisée avec Mi-Scène et Scène du Jura, puisque ce sont deux entités impliquées en matière culturelle.

Monsieur Guillot explique que la demande de subvention de Mi-Scène est de 17 000 € mais si la ville ne propose que 6 769 €, cela signifie que Mi-Scène perdra d'autant plus d'argent de la part du département et de la région, ce qui pourrait menacer un emploi. Compte tenu du report d'attribution qui est proposé, il serait souhaitable de donner un coup de pouce à la subvention de Mi-Scène. Si toutefois la négociation n'aboutissait pas entre Mi-Scène et Scène du Jura, la ville de Poligny pourrait faire un effort pour conserver une programmation culturelle sur place pour les polinois car c'est déjà assez ennuyant d'aller à Dole ou Lons pour bénéficier de soins, alors ne poussons pas les polinois à se rendre aussi dans ces deux villes pour pouvoir avoir accès aux spectacles.

Monsieur le Maire répond que le tissu associatif est fort à Poligny, qu'il est largement soutenu par la ville et que la municipalité n'a pas à rougir de ce qu'elle donne aux associations, notamment en terme d'investissement. Cette année, il est proposé une stagnation du montant des subventions allouées aux associations par rapport à 2016, mais il faut également rappeler que la ville prend en charge les coûts des énergies et des fluides ainsi que la mise à disposition de salles à titre gratuit. Ce qu'il aurait été judicieux de faire, c'était d'augmenter les montants de subventions attribués aux associations tout en laissant à leur charge le paiement des énergies, ce qui permettait aux associations d'augmenter les montants de subventions reçues de leurs autres partenaires financiers comme le département ou la région. On aurait pu instaurer un système de calcul similaire à celui établi dans le cadre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), avec le coût moyen des fluides sur les 3 dernières années.

Monsieur Guillot explique que même si on fait des investissements pour les associations, cela ne représente pas grand-chose. Monsieur Guillot explique qu'étant membre de plusieurs associations, il ne prendra pas part au vote relatif aux attributions de subventions.

Monsieur Chaillon explique qu'il s'abstiendra sur ce dossier étant donné l'absence de coup de pouce sollicité pour Mi-Scène.

**Monsieur le Maire met aux voix : 23 voix pour, 3 abstentions, adopté à la majorité des voix.**

## **8 – Attributions de subventions aux associations sportives**

Présentation de la note : Monsieur De Vettor

Une somme de 40 330 € a été répartie en fonction de nombreux critères (nombre de licences, nombre de déplacements, frais d'arbitrage, formation des encadrants etc .....). Cette année une association n'a pas déposé sa demande de subvention dans les délais, la commission consultative a donc décidé de ne pas lui accorder de subvention.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des sommes proposées aux associations sportives polinoises.

En outre,

\* une somme de 15 000 € est proposée à Poligny Jura Basket Comté au titre de la communication pour 2017.

\* une somme de 158 € est proposée au Club de Pétanque pour l'organisation du concours du « Grand Prix de la Ville ».

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions à attribuer aux associations sportives, telles que définies dans le tableau ci-après.**

<b>SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS 2017</b>
--

ASSOCIATION	Sub 08	Sub 09	Sub 10	Sub 11	Sub 12	Sub 13	Sub 14	Sub 15	Sub 16	proposition Sub 17
COLLEGE	618	550	929	869	956	1043	882	0	778	1054
LYCEE	162	262	325	347	390	603	255	244	875	408
ATHLETISME	948	866	0	360	846	863	0	0	745	688
ESCALADE	603	890	871	585	842	924	1048	831	828	851
BOULES	1916	1705	656	1091	1414	1753	1868	1606	1650	1089
HANDBALL	8746	8742	8113	8286	6924	7042	7663	8163	8473	9831
BASKET	14233	14763	15928	16647	17340	17067	16356	15879	9684	7951
SEQUA. SPORTS	1772	2222	2046	1101	1158	1382	1756	1376	1007	1074
SEQUA.RUGBY				687	893	1172	1351	973	1121	1380
SEQUA. KARATE	936	816	411	358	596	371	263	168	277	352
TENNIS	1623	1811	2062	1496	2175	2171	2166	2472	2913	2449
SPELEOLOGIE	646	679	533	400	476	314	316	109	107	212
FOOTBALL	5968	6031	5609	6155	5241	5089	5891	5958	8398	9583
PETANQUE	1100	596	879	721	1025	832	1026	722	811	1132
BOXE	817	1125	891	970	777	863	627	0	515	0
SPORT ET FORME	472	419	771	904	1095	1188	1154	0	1138	1501
MOTO CLUB			1139	1159	1192	1311	1366	752	1010	775
TOTAL	41560	42010	41163	42136	43340	43988	43988	39253	40 330	40330

Monsieur De Vettor précise que le comité consultatif « sports », réuni le 23 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur De Vettor rappelle que chaque année, plusieurs critères sont demandés aux associations (kilomètres parcourus, nombre de licenciés, nombre de formateurs, ...) pour l'attribution des subventions, cela explique les variations des montants attribués d'une année sur l'autre. Par exemple, le nombre de km réalisés par l'association PJBC a diminué, ce qui explique la diminution du montant de la subvention. La même chose a lieu pour le tennis qui était en Nationale l'an dernier avec de nombreux déplacements qui ne se sont pas renouvelés cette année.

Monsieur Guillot demande en quoi consistent les 15 000 € de subvention communication pour le basket ?

Monsieur le Maire répond que la subvention de communication répond à la politique menée depuis une vingtaine d'années en faveur du basket : la communication engendrée par l'équipe de basket donne une image de dynamisme pour notre ville, si l'équipe change de classement, alors la subvention communication suit le classement et diminue si le classement diminue ou inversement, augmente si le classement augmente lui aussi. Cela est très courant dans tous les sports nationaux. Le budget de l'équipe de basket de Poligny est de 180 000 € en Nationale 3 (et avoisine 400 000 € pour d'autres équipes du même niveau), puis 350 000 € en Nationale 2 (et se rapproche de 800 000 € pour d'autres équipes du même niveau). Chaque week-end, cette équipe offre un spectacle pour les polinois et des personnes extérieures ou 250 à 300 personnes viennent les soutenir le samedi soir. L'équipe de basket de Poligny a longtemps été la plus haute équipe de Franche-Comté.

Monsieur Chaillon dit que cela lui fait plaisir d'entendre les explications du Maire.

Monsieur le Maire répond qu'il y a plusieurs années, un différend existait entre la majorité actuelle et la minorité municipale sur le montant de la subvention communication mais cela n'est plus le cas, chaque position pouvant évoluer au fil du temps.

Monsieur De Vettor précise que la ville de Poligny a la chance d'avoir 1945 licenciés sportifs.

Monsieur Chaillon pense que le système de calcul des subventions paraît juste pour les clubs, même s'il peut y avoir quelques petits bémols.

Monsieur le Maire répond que l'enveloppe des subventions sportives est plus importante à Poligny que dans les communes voisines.

**Monsieur le Maire met aux voix : 1 abstention, adopté à la majorité des voix.**

Monsieur le Maire demande, avant la présentation des budgets primitifs, si l'ensemble des conseillers se sont inscrits sur le tableau de garde des élections pour les présidentielles du 23 avril et 7 mai.

Madame Dole et Monsieur Chaillon précisent qu'ils seront absents pour le premier tour des élections.

## **9 – Budgets Primitifs 2017**

Présentation de la note : Madame Christine GRILLOT

### **Budget général**

## Dépenses de fonctionnement

	désignation	BP 2017
<b>chap 011 charges de gestion générale</b>		<b>1 358 648.00</b>
60611	eau et assainissement	55 500.00
60612	énergie électricité	169 000.00
60621	combustibles	114 000.00
60622	carburants	18 500.00
60623	alimentation	20 076.00
60628	autres fournitures non stockées	620.00
60631	fournitures d'entretien	6 700.00
60632	fournitures de petits équipements	26 350.00
60633	fournitures de voirie	1 000.00
60636	vêtements de travail	8 222.00
6064	fournitures administratives	12 450.00
6067	fournitures scolaires	23 127.00
6068	autres matières et fournitures	101 885.00
611	contrats de prestation de services	171 439.00
6132	locations immobilières	141 277.00
6135	locations mobilières	21 530.00
614	charges locatives	5 400.00
61521	entretien terrains	9 443.00
615221	entretien de bâtiments	13 400.00
615231	entretien voirie	48 500.00
615232	entretien de voies et réseaux	1 500.00
61551	entretien de matériel roulant	9 000.00
61558	entretien autre biens mobiliers (	14 900.00
6156	maintenance	27 376.00
6161	primes d'assurance	65 270.00
6182	doc générale et technique	3 000.00
6184	versements à des organismes de format°	2 600.00
6185	frais de colloque	760.00
6225	indemnités du comptable	1 640.00
6226	honoraires	2 000.00
6228	rémunérations diverses	9 974.00
6231	annonces et insertions	9 607.00
6232	fêtes et cérémonies (locales)	44 093.00
6236	catalogues et imprimés	8 032.00
6241	transport de biens	8 280.00
6251	voyages et déplacements (des agents)	1 650.00

6256	frais de mission	500.00
6261	frais d'affranchissement	7 200.00
6262	frais de télécom	25 000.00
627	frais bancaires	170.00
6281	concours divers (cotisat° assoc)	11 262.00
6282	frais de gardiennage	475.00
62878	rembt de frais à d'autres organismes	37 614.00
6288	autres services	19 035.00
63512	taxes foncières	78 119.00
63513	autres impôts locx	622.00
6355	taxes et impôts sur véhicules	550.00
<b>chap 012 charges de personnels</b>		<b>1 957 000.00</b>
6216	personnels affecté par le GFP de rattachement	29 670.00
6332	cotisation patronale FNAL	6 000.00
6336	cotisation patronale CNFPT CDG	20 000.00
6338	autres taxes	3 500.00
64111	TB Indiciaire titulaires	940 000.00
64112	NBI + SFT des titulaires	25 000.00
64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	166 356.00
64131	TB non titulaires	120 000.00
64162	emplois avenir	12 000.00
64168	emplois d'insertion	50 000.00
6417	rémunérations apprentis	12 000.00
6451	URSSAF patronales	201 000.00
6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	290 000.00
6454	cotisations Assedic	100.00
6455	cotisat° assurance du personnel	64 200.00
6457	cotisat° liées à l'apprentissage	560.00
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	10 500.00
6475	médecine du travail	5 814.00
6478	autres charges	300.00
<b>chap 014 atténuation de recettes</b>		<b>416 864.00</b>
7391172	dégrèvement de TH sur locaux vacants	500.00
739916	contribution au remboursement des finances publiques	145 000.00
739211	attribution de compensation	234 427.00
739223	FPIC	36 937.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>		<b>298 273.20</b>
6531	indemnités des élus	93 000.00
6532	frais de mission des élus	500.00

6533	cotisat° retraite élus	4 700.00
6534	cotisations de SS part patronale élus	11 900.00
6535	format° des élus	2 000.00
6541	pertes sur créances irrécouvrables	1 000.00
6558	autres dépenses : financement Saint louis et DSP ciné	43 400.00
657362	versements au CCAS	28 292.80
6574	subv° organismes dt privé	113 480.40
<b>chap 66 charges financières</b>		<b>87 270.90</b>
66111	intérêts des emprunts	88 000.00
66112	ICNE	-729.10
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>		<b>24 578.84</b>
6718	autres charges exceptio	4 700.00
673	titres annulés	805.34
6748	autres subv. Exceptionnelles	17 000.00
678	autres charges exceptio	2 073.50
<b>chap 042 / 68 dotation aux amortissements</b>		<b>336 338.00</b>
042 - 6811	amortissements des immobilisations	336 338.00
0 22	dépenses imprévues	28 317.20
0 23	viremt en investissement	2 002 265.00
<b>TOTAL</b>		<b>6 509 555.14</b>

Madame Grilloit explique les dépenses par chapitre, le détail de l'attribution de compensation de l'article 739 lié au transfert de la compétence SDIS à la communauté de communes Arbois Poligny Salins cœur du jura au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Recettes de fonctionnement

CHAP	ART	designat°	BP 2017
<b>chap 013 atténuation de charges</b>			<b>153 247.00</b>
	6419	rembt risques statutaires dexia	93 000.00
	6419	remboursement rémunérat° IJ CPAM	3 200.00
	6419	remboursement service minimum écoles	300.00
	6419	rembt salaire des accompagnants bus par dépt et communes	11 037.00
	6419	convention SDIS pour mise à disposition SPV	2 600.00
	6419	contrats aidés	29 229.00
	6419	rembt activités syndicales par le CDG	9 096.00
	6459	rembt charges patronales d'un salarié par VVL Lamoura	4 785.00
<b>chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>238 958.00</b>
	70311	concessions cimetières	5 000.00
	70323	redevances d'occupation du domaine public	8 719.00
	70631	redevances services à caractère sportif	19 828.00
	7066	redevances à caractère social (crèche)	75 000.00
	7067	redevances periscolaire (fonds d'amorçages)	10 500.00

	7083	locat° diverses (salle des fêtes, matériel, chapitiaux)	4 200.00
	70846	redevance au GFP de rattachement (personnels périscolaires)	30 000.00
	70848	autres organismes	1 000.00
	70876	rembt par le GFP de rattachement (services partagés)	44 000.00
	70878	rembt par autres redevables	28 158.00
	7088	autres prodts activ annexe (rembt divers)	12 553.00
<b>chap 72 travaux en régie</b>			<b>20 000.00</b>
	042 -722	immob corporelles : travaux en régie	20 000.00
<b>chap 73 impôts et taxes</b>			<b>3 167 852.16</b>
	73111	contributions directes (centimes)	1 988 506.16
	7321	attribution de compensation	943 522.00
	7323	FNGIR	8 000.00
	7325	fonds de péréquation RFCI (FPIC)	48 824.00
	7336	droits de place	16 000.00
	7351	taxe sur l'électricité	90 000.00
	7381	taxe additionnelle dts de mutation	56 000.00
	7388	autres taxes	17 000.00
<b>chap 74 dotations et participations</b>			<b>1 027 651.00</b>
	7411	DGF	517 345.00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre) et 2eme fraction	208 195.00
	74127	DNP	23 108.00
	74718	subvention état : sécu routière	1 000.00
	7472	subventions région :fête de la bière	3 000.00
	7473	subventions département : sal directrice crèche et fête de la bière)	7 854.00
	74748	subventions communes (frais fonct des écoles,frais fonct crèche)	48 000.00
	7477	subventions européennes	8 440.00
	7478	subv °autres organismes (MSA, CT enfance CAF, PSU,,,) )	143 337.00
	748314	compensation de TP par Etat	4 600.00
	74834	compensation de TF par Etat	1 578.00
	74835	compensation d'exonération de TH	59 084.00
	7488	autres participations	2 110.00
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>			<b>489 627.39</b>
	752	revenus des immeubles	366 233.00
	7551	reversement budget à caractère administratif (forêt)	121 044.39
	758	produits divers de gestion courante(charges SDF)	2 350.00
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>			<b>114 898.62</b>
	0 42 777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	107 076.62
	7788	prodts exceptionnels divers	7 822.00
	<b>0 02</b>	<b>reprise excédent N-1</b>	<b>1 297 320.97</b>
			<b>TOTAUX 6 509 555.14</b>

Madame Grillot précise que les notifications des dotations de l'Etat n'ont toujours pas été reçues à la date de présentation du budget.

## Dépenses d'investissement

		designat°	BP 2017
	<b>0 01</b>	<b>déficit d'investissement N-1</b>	830 197.53
	<b>0 20</b>	<b>dépenses imprévues</b>	9 255.25
<b>CHAP 13 subventions d'équipement</b>			<b>107 076.62</b>
0 40	13911	amortissement des subventions état	48 840.45
0 40	13912	amortissement des subventions région	12 752.73
0 40	13913	amortissement des subventions départem	31 915.05
0 40	13918	amortissement autre	12 767.39
0 40	13932	amortissement des subventions amendes de police	321.00
0 40	13935	amortissement des subventions aire stationnem	480.00
<b>CHAP 16 emprunts et dettes assimilés</b>			<b>421 000.00</b>
	1641	capital des emprunts	405 000.00
	165	remboursement de cautions	16 000.00
<b>chap 20 immobilisations incorporelles</b>			<b>25 454.00</b>
	2031	frais d'études	19 176.00
	2051	concessions et droits similaires	6 278.00
<b>chap 21 immobilisations corporelles</b>			<b>1 991 196.18</b>
	2111	terrains nus	33 500.00
	2115	terrains bâtis	144 265.00
	2116	cimetière	44 761.00
	21311	constructions : hotel de ville	410 630.00
	21312	constructions : bât scolaires	40 747.00
	21318	constructions : autres bât publics	693 390.00
<b>0 40</b>	21318	travx en régie	20 000.00
	2138	autres constructions	238.00
	2151	réseaux de voirie	276 670.38
	2152	installations de voirie	32 290.00
	0 41 21534	opération d'ordre (sidec)	20 034.70
	21534	réseaux d'électrification	55 825.00
	21571	matériel de voirie roulant	9 000.00
	2158	autres mat et outillage	41 023.10
	2161	achat et restauration œuvre d'art	74 492.00
	2183	matériel de bureau et informatique	40 790.00
	2184	meublier de bureau	610.00
	2188	autres immo corporelles	52 930.00
<b>chap 23 immobilisations en cours</b>			<b>-125 624.00</b>
		extension gendarmerie	21 485.00
		MO/travx aménagement intérieur Jacobins	-870 790.00
	2315	aménagement urbain Charcigny	494 329.00
	2315	démolition bat. Rue jean jaurès	229 352.00
<b>TOTAL</b>			<b>3 258 555.58</b>

Madame Grillot donne lecture du détail du chapitre 21 en dépenses d'investissement.

### Détail du chapitre 21, budget général 2017

<b>chap 21 immobilisations corporelles</b>			<b>1 793 125.48</b>
	2111	terrains nus	<b>33 500.00</b>
		<i>terrain outre bois delib 26/09/14</i>	<i>1 100.00</i>
		<i>terrain Vergey delib 12/12/16, 30 000€+2400€ frais</i>	<i>32 400.00</i>
	2115	terrains bâtis	<b>144 265.00</b>
		<i>terrain Burlotte délib 12/12/16, 130 000€+10400€ frais</i>	<i>140 400.00</i>
		<i>bâtiment et terrain Ruty 1€+ 3864€ frais</i>	<i>3 865.00</i>
	2116	cimetière	
		<i>cimetière : aménagement prévu par délibération du 3-3-17</i>	<b>44 761.00</b>
	21311	constructions hotel de ville	<b>410 630.00</b>
		<i>accessibilité 367 680€ + MO 42000€</i>	<i>409 680.00</i>
		<i>rideaux salle réunion</i>	<i>950.00</i>
	21312	constructions : bât scolaires	<b>40 747.00</b>
		<i>accessibilité Brel</i>	<i>11 472.00</i>
		<i>sécurisation école brel</i>	<i>4 197.00</i>
		<i>réfection salle de classe Brel</i>	<i>5 000.00</i>
		<i>accessibilité Perchées</i>	<i>10 272.00</i>
		<i>jeux de cours Perchées</i>	<i>4 307.00</i>
		<i>sécurisation école Perchées</i>	<i>1 399.00</i>
		<i>coursive de protection</i>	<i>4 100.00</i>
	21318	constructions : autres bât publics	<b>713 390.00</b>
<b>enfance, jeunesse</b>		<i>installation sonnette crèche</i>	<i>228.00</i>
		<i>Foyer des jeunes accessibilité, réfection salles et menuiseries extérieures delib 12-12-16</i>	<i>60 444.00</i>
<b>batiments divers</b>		<i>toiture ancien bâtiment Escbach</i>	<i>86 000.00</i>
		<i>toiture ancienne perception</i>	<i>17 000.00</i>
		<i>travaux en régie</i>	<i>20 000.00</i>
		<i>électricité Collégiale délib 25-3-16</i>	<i>189 686.00</i>
		<i>maîtrise d'œuvre réfection porche collégiale délib 4-11-16</i>	<i>29 722.00</i>
		<i>chéneaux Jacobins</i>	<i>2 241.00</i>
<b>sports</b>		<i>porte salle omnisport</i>	<i>3 600.00</i>
		<i>portes extérieure et porte magasin vestiaires foot complexe sportif</i>	<i>3 000.00</i>
		<i>éclairage piste athlé</i>	<i>6 000.00</i>
		<i>résine tennis couvert</i>	<i>33 500.00</i>
		<i>piscine sous le collège</i>	<i>243 129.00</i>
		<i>cloisons et carrelage cosec</i>	<i>14 240.00</i>
<b>maison santé</b>		<i>travaux local dentistes</i>	<i>4 600.00</i>
	2138	autres	<b>228.00</b>
		<i>cendrier</i>	<i>228.00</i>
	2151	réseaux de voirie	<b>276 670.38</b>
		<i>ressablage square croichet</i>	<i>13 878.00</i>
		<i>branchement eau promenade vigneron</i>	<i>1 292.38</i>
		<i>voirie et gaine rue vacheron</i>	<i>9 200.00</i>

		<i>enrobé et résine avenue Gagneur</i>	82 000.00
		<i>chicane av Gagneur</i>	4 000.00
		<i>trottoirs</i>	45 300.00
		<i>abaissement de trottoirs</i>	8 000.00
		<i>réparation pavage vers salle des fêtes</i>	31 000.00
		<i>bitume</i>	82 000.00
	2152	installations de voirie	<b>32 290.00</b>
		<i>panneaux de signalisation</i>	5 000.00
		<i>potelets rue versailles/vieil hopital</i>	2 000.00
		<i>12 barrières park Loullier</i>	3 800.00
		<i>ralentisseur rue alabouvette</i>	5 000.00
		<i>mur soutènement rue vacheron</i>	14 330.00
		<i>sécurisation entrée de ville</i>	2 160.00
	21534	réseaux d'électrification	<b>55 825.00</b>
		mise en conformité armoires électriques	21 000.00
		remplacement luminaires autour du CES	12 150.00
		éclairage rues Jaurès/cimetière/rue vacheron/devat Arnaud	22 675.00
	21534/041	opération d'ordre intégration travx sidec charcigny	<b>20 034.70</b>
	21571	matériel roulant de voirie	<b>9 000.00</b>
		gloutton électrique	9 000.00
	2158	autres mat et outillage et installation	<b>41 023.10</b>
		<i>meuleuse</i>	120.10
		<i>aire de jeux croix de pierre</i>	15 000.00
		<i>agorespace</i>	25 903.00
	2161	achat et restauration œuvre d'art	<b>74 492.00</b>
		<i>restauration orgue collégiale</i>	51 720.00
		<i>restauration œuvres Mouthier 1ere tranche</i>	3 924.00
		<i>socle statue Vierge à l'enfant</i>	3 906.00
		<i>restauration Dagnan/Mouchot/Monnot</i>	13 242.00
		<i>restauration cadran solaire</i>	1 700.00
	2183	matériel de bureau et informatique	<b>40 790.00</b>
		<i>wifi et pare feu cité étudiante</i>	15 513.00
		<i>informatisation numérique des écoles</i>	18 000.00
		<i>postes info hôtel de ville</i>	7 277.00
	2184	meuble de bureau	<b>610.00</b>
		meuble Brel	200.00
		meuble crèche	410.00
	2188	autres immo corporelles	<b>52 930.00</b>
		<i>matériels services techniques (tables brasserie, tour, caillebotis, enrouleur d'aspiration de gaz, redresseur de barrières, aspirateurs, échelle)</i>	13 850.00
<b>services techniques</b>			
		<i>cuve à fleurs et suspensions fleurissement, arrosage automatique, desherbeur thermique, système sac à crottes</i>	13 436.00
<b>espaces verts</b>			
<b>animation</b>		<i>illuminations noel</i>	2 000.00
<b>communication</b>		<i>banderolle</i>	500.00
<b>fete de la biere</b>		<i>banderolle, mange debout, caisses à monnaie</i>	1 116.00

<b>sport</b>	défiibrillateur tennis, tapis de gym, petit matériel	11 200.00
<b>police</b>	caméra piéton	300.00
<b>culture</b>	potelets autour Vierge à l'enfant	945.00
<b>creche</b>	poussette triple	629.00
<b>brel</b>	appareil photos, câbles raccordement, tapis de gym, filets de but	2 247.00
<b>perchées</b>	visualiseur, projet scolarisation des enf de 2 ans, machine à laver	5 107.00
<b>rased</b>	malette tests pédagogiques	1 600.00

### Recettes d'investissement

CHAP	ART	designat°	BP 2017
<b>10 : dotations, fonds divers</b>			<b>1 127 189.53</b>
	10222	FCTVA	251 992.00
	10226	taxe aménagement	45 000.00
	1068	affectation du résultat N-1	830 197.53
<b>13 : subventions d'investissement</b>			<b>78 742.00</b>
	1311	subv° Etat transférables	30 731.00
	1312	subv° Région transférable	25 958.00
	1313	subv° Département	30 000.00
	1318	autres subv° transférables	58 000.00
	1321	subv° Etat non transférables	-354 442.00
	1322	subv° Région non transférable	23 782.00
	1323	subv° Dept non transférable	-145 150.00
	1341	DETR fonds affectés à l'équipement non transférables	381 317.00
	1342	Amendes (fonds affectés à l'équipement non transférables)	1 041.00
	1345	participat° pr non réalisation d'aires de stationnement	2 300.00
	1388	autres sub non transférables :	25 205.00
<b>16 : emprunts et dettes assimilés</b>			<b>13 500.00</b>
	165	dépôts et cautionnement	13 500.00
<b>23 : immo en cours</b>			<b>20 034.70</b>
	0 41 238	travaux compte de tiers (intégration travaux sidec)	20 034.70
<b>040/ 28 : amortissements</b>			
	<b>28188</b>	<b>amortissements</b>	<b>336 338.00</b>
	<b>0 21</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 002 265.00</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>3 578 069.23</b>

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur l'ensemble des budgets 2017.

Monsieur le Maire explique la volonté de la municipalité de poursuivre la rénovation de Poligny : trois investissements importants débutent en 2017, il s'agit de la rénovation du quartier de Charcigny étalée sur deux années pour raisons financières puis la restauration intérieure des Jacobins ainsi que les travaux de la gendarmerie qui devraient être achevés à l'automne en ce qui concerne les logements des gendarmes, les travaux des services administratifs seront terminés à peine plus tard. Un autre chantier relatif à l'accessibilité des écoles et des bâtiments publics va être enclenché cette année également, tout comme l'étude relative à la rénovation / restructuration de l'école des Perchées, ainsi qu'une série d'investissement en voirie, aire de jeux, trottoirs, toitures, porche de la Collégiale, achat de matériels divers, déconstruction et création de parc de stationnement.

Monsieur Chaillon pense qu'étant donné que l'on est déjà le 31 mars et que l'on n'a pas encore vu les travaux d'accessibilité démarrer, il paraît difficile de les réaliser entièrement cette année.

Monsieur le Maire répond qu'une aide de l'Etat a été sollicitée au titre de la DETR, que l'Etat n'a pas encore notifié ces aides, mais dès que nous aurons ces notifications, nous entamerons très rapidement les travaux. Nos services ont travaillé en interne pour la constitution de dossiers administratifs, la demande de devis auprès de sociétés, mais il est bien possible que l'ensemble des travaux ne soit pas réalisé cette année.

**Budget Forêt**

**Dépenses de fonctionnement**

		<b>designat°</b>	<b>BP 2017</b>
	<b>0 23</b>	<b>virent en investissement</b>	116 888.93
<b>chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)</b>			<b>152 336.32</b>
	60632	fournit. Petits équipemts	400.00
	60636	vêtemts de travail	120.00
	6064	fournit.administratives	50.00
	6068	autres matières et fournitures	500.00
61	611	contrats de prestations de serv (débardage, cubage)	10 200.00
	6135	location matériel	300.00
	615221	entretien de bâtiments	500.00
	615231	entretien de voies	24 000.00
	61524	entretien de bois et forêts	71 000.00
	61551	entretien matériel roulant	800.00
	61558	entretien autres biens mob	500.00
	6156	frais de maintenance sidec	1 400.00
	616	primes d'assurance	1 800.00
	6182	doc générale et technique	50.00
	6184	frais de formation	400.00
	6185	frais colloque et séminaire	45.00
	6231	annonces	580.00
	6232	fête et cérémonies	100.00
	6236	imprimés	150.00
	6281	concours divers	800.00
	6282	frais de gardiennage	35 704.31
	6288	autres services	2 937.01
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>44 300.00</b>
63	6332	cotisation FNAL	150.00
	6336	Cotisation CNFPT CDG	500.00
	6338	autres taxes	80.00
64	64111	rémunérat° ppales TB indiciaire brut	26 000.00
	64112	NBI SFT	1 000.00
	64118	autres indem	2 500.00
	6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	4 600.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro	7 600.00
	6455	cotisations assurance des personnels	1 870.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>121 044.39</b>
	6522	reversement de l'excédent sur le budget principal	121 044.39
	6541	admission en on valeur	
65	658	arrondis de TVA	
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>10.00</b>
66	66111	intérêts des emprunts	
	66112	ICNE	
	668	autres charges financières	10.00
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>			<b>0.00</b>
	673	titres annulés	
	675	valeur comptable des immobilisations cedées	
<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>			<b>3 980.13</b>
68	6811-042	amortissement	3 980.13
<b>TOTAL</b>			<b>438 559.77</b>

## Recettes de fonctionnement

			designat°	BP 2017
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>				<b>416 456.00</b>
		7022	Coupes de bois	403 630.00
		7023	menus prodts forestiers (houppiers)	4 000.00
		7025	taxe d'affouage	4 870.00
		70323	redevance d'occupation domaine communal (lignes EDF)	645.00
		7035	droits de chasse	3 311.00
<b>75 autres produits de gestion courante</b>				<b>420.00</b>
		758	produits divers de gestion courante (ruches)	420.00
		<b>0 02</b>	<b>reprise excédent N-1</b>	<b>21 683.77</b>
			<b>TOTAUX</b>	<b>438 559.77</b>

## Dépenses d'investissement

ART	designat°	BP 2017
<b>chap 21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>72 808.50</b>
2117	aménagement de bois forêt	72 808.50
<b>0 01</b>	<b>déficit d'investissement reporté</b>	<b>75 883.21</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>148 691.71</b>

## Recettes d'investissement

ART	designat°	BP 2017
<b>1068</b>	<b>affectation résultat N -1</b>	<b>75 883.21</b>
<b>0 21</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>116 888.93</b>
<b>Chap 28</b>	<b>amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>3 980.13</b>
28158-040		534.48
28182-040		
28183-040		2852.00
28188-040		593.65
	<b>TOTAUX</b>	<b>196 752.27</b>

Monsieur le Maire explique que l'on ressent une diminution des ventes de bois en général, que ce n'est pas propre à Poligny mais que cela concerne toutes les communes forestières.

Monsieur Jourd'Hui ajoute qu'effectivement, plusieurs lots de bois n'ont pas été vendus la semaine dernière.

Madame Grillot dit que le chêne et le hêtre se vendent moins bien qu'auparavant.

## Budget assainissement

### Dépenses de fonctionnement

CHAP	ART	designat°	BP 2017
<b>chap 011 (chap 60, 61et 62 sauf 621)</b>			<b>141 864.00</b>
	6061	eau edf chauffage energie	50 000.00
	6062	produits de traitement	800.00
	6063	fournitures d'entretien et de petit equipemt	2 000.00
	6068	autres fournitures	4 000.00

	611	contrat de sous traitance	12 000.00
	6135	location matériel	500.00
	61523	entretien de réseaux	16 961.00
	61528	entretien sur bien immobilier	33 250.00
	61551	entretien matériel roulant	1 500.00
	61558	entretien autres biens	3 000.00
	6156	maintenance	700.00
	6226	rému.intermédiaires et honoraires	2 033.00
	6228	divers	12 600.00
	6262	frais de telecom	370.00
	6288	autres frais divers	500.00
	6378	redevance (sictom, SNCF)	1 650.00
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>59 111.00</b>
	6336	cotisations CNFPT CDG FNAL	800.00
	6338	autres impôts, taxes et versements	131.00
	6411	rémunérations brutes	41 000.00
	6451	cotisations patro Urssaf+CNRACL+ATIACL+erapf+fnal+cnfpt+cdg	17 000.00
	6475	médecine travail, pharmacie	180.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>0.00</b>
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>45 929.02</b>
	66111	intérêts emprunts	47 752.00
	66112	ICNE	-1 822.98
<b>chap 67charges exceptionnelles</b>			<b>0.00</b>
<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>			<b>173 603.00</b>
	6811-042	amortissements	173 603.00
	<b>0 22</b>	<b>dépenses imprévues</b>	<b>1 835.65</b>
	<b>0 0 2</b>	<b>résultat reporté N-1</b>	<b>16 789.56</b>
	<b>0 23</b>	<b>viremt à la section d'investissemnt</b>	<b>16 000.00</b>
			<b>TOTAL 455 132.23</b>

#### Recettes de fonctionnement

		designat°	BP2017
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>302 000.00</b>
	70611	redevance assainissement	296 000.00
	70611	controles assainissemnt	6 000.00
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>			<b>88 907.23</b>
	751	redevance, concessions Tourmont	14 000.00
		redevance conventions rejets industriels	28 000.00
		redevance enil + fromagerie	46 907.23
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>			<b>64 225.00</b>
	777-042	quote part des subv° d'invest transférées au résultat	55 190.00
	778	autres produits exceptionnels	9 035.00
			<b>TOTAL 455 132.23</b>

#### Dépenses d'investissement

CHAP	ART	designat°	BP 2017
	0 01	déficit d'investissement N-1	59 166.93
	0 20	Dépenses imprévues	1 795.77
<b>chap 13 : subventions d'investissement</b>			<b>55 190.00</b>
	13913-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	55 190.00

<b>chap 16 : emprunts</b>			<b>115 000.00</b>
	1641	capital des emprunts	115 000.00
<b>chap 21 : immobilisations corporelles</b>			<b>45 909.00</b>
	21532	réseaux d'assainissement	25 813.00
	2158	autres installations, matériels	17 080.00
	2188	autre matériel	3 016.00
<b>chap 23 : immobilisations en cours</b>			<b>3 167.00</b>
	2 315	travaux réseau transit	3 167.00
<b>TOTAL</b>			<b>280 228.70</b>

### Recettes d'investissement

CHAP	ART	designat°	BP 2017
<b>16</b>	<b>1641</b>	<b>emprunts</b>	<b>136 816.00</b>
<b>28</b>		<b>amortissements immos corporelles</b>	<b>173 603.00</b>
	2805-040	amortissements immos corporelles	173 603.00
	<b>0 21</b>	<b>viremt de la section de fonctionnemt</b>	<b>16 000.00</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>326 419.00</b>

Concernant le budget assainissement, Monsieur le Maire explique qu'un important travail a été mené pendant 3 ans pour l'établissement de conventions de rejets avec les industriels polinois : toutes les conventions ont été retournées signées en mairie par les gros producteurs de rejets, nous devons vraisemblablement être les premiers dans ce cas. Cela engendre une recette de près de 75 000 € pour le budget 2017.

### Budget lotissement

#### Dépenses de fonctionnement

désignation	BP 2017
605 travaux	40 397.00
6156 maintenance	688.00
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	77 683.00
0 23 virement en investissement	175 994.43
<b>TOTAL</b>	<b>294 762.43</b>

#### Recettes de fonctionnement

désignation	BP 2017
7015 ventes terrains	36 834.00
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	81 246.00
002 excédent reporté	176 682.43
<b>TOTAL</b>	<b>294 762.43</b>

#### Dépenses d'investissement

désignation	BP 2017
subvention versée à la commune	94 060.73
00 1 Résultat N-1	77 682.70
3555-040 travaux en cours sur terrains aménagés	81 934.00
<b>TOTAL</b>	<b>253 677.43</b>

#### Recettes d'investissement

désignation	BP 2017
0 21 virement de la section de fonctionnemt	175 994.43
3555-040 annulation du stock initial terrains	77 683.00
<b>TOTAUX</b>	<b>253 677.43</b>

Monsieur Guillot explique qu'il s'abstiendra sur tous les budgets puisque des choix ont été faits et qu'il n'aurait pas fait ces choix là.

Monsieur Chaillon dit que ce sera la même chose en ce qui concerne son vote.

**Monsieur le Maire met aux voix :**

**budget général 2017 : 22 voix pour, 4 abstentions, adopté à la majorité des voix ;**  
**budget forêt 2017 : 22 voix pour, 4 abstentions, adopté à la majorité des voix ;**  
**budget assainissement 2017 : 22 voix pour, 4 abstentions, adopté à la majorité des voix ;**  
**budget lotissement 2017 : 22 voix pour, 4 abstentions, adopté à la majorité des voix.**

## **10 – Tarifs de location des chambres étudiants pour l'année scolaire 2017-2018**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour fixer les tarifs de location des chambres étudiants pour l'année scolaire 2017/2018.

Les tarifs n'apparaissent plus pour le bâtiment des Pinsons du fait de la cessation de location à l'OPAC depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, ni pour les jetons de la laverie qui ne fonctionne plus depuis janvier 2008.

Par ailleurs, si la commission décidait d'augmenter les loyers et les charges locatives pour la saison 2017/2018 de 1 % environ, en arrondissant à l'euro ou au centime d'euro supérieur ou inférieur, les tarifs seraient les suivants :

<b><u>Bâtiments Gentianes et Iris</u></b>	<b>tarifs 2016</b>	<b>propositions 2017</b>
 Pour les étudiants		
➤ Loyer mensuel	237 €	239 €
➤ Charges mensuelles	68 €	69 €
 Pour les apprentis		
➤ Loyer mensuel	169 €	171 €
➤ Charges mensuelles	77 €	78 €
➤ Loyer hebdomadaire + charges hebdomadaires	111 €	112 €
 Pour les étudiants stagiaires, à titre occasionnel, salariés, professeurs, divers		
➤ Loyer mensuel + charges mensuelles	317 €	320 €
 Pour les étudiants, étudiants stagiaires, locations à titre occasionnel, salariés, professeur, divers		
➤ Caution pour borne wifi	129 €	130 €

### **Les autres clauses restent inchangées :**

-  Une réduction sur charges, à hauteur de 50 %, pendant la période de stage du locataire étudiant et par mois d'absence complet,
-  Une réduction totale de charges, pour les mois de juillet et août en cas d'absence du locataire,
-  Demande d'un dépôt de garantie de 1 mois de loyer net de charges, lors de la signature du contrat de location.
-  Demande de paiement d'avance pour les étudiants stagiaires à titre occasionnel, salariés, professeurs, ou divers

**Il est demandé à l'assemblée :**

-  De bien vouloir se prononcer sur les tarifs de location susvisés pour l'année scolaire 2017/2018 ;
-  De bien vouloir autoriser le Maire à signer les contrats de location.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 22 mars 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.

**Sans questions de l'assemblée, Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **11 – Accueil des enfants de 2 ans à l'école des Perchées pour l'année scolaire 2017/2018**

Présentation de la note : Mademoiselle Lambert

L'école des Perchées accueille des enfants issus des milieux socio culturels différents. On constate depuis quelques années, une augmentation du nombre d'enfants allophones (6 %), du nombre d'enfants présentant des troubles du comportement (16.8 %), du nombre d'enfants en grandes difficultés scolaires (6 %), du nombre d'enfants présentant des difficultés dans la maîtrise de la langue (10.8 %) et du nombre d'enfants très défavorisé (3.6 %).

La socialisation de l'enfant est au cœur du projet d'accueil et de scolarisation des enfants de 2 ans à l'école des Perchées.

Ce projet d'accueil a été réalisé par l'équipe enseignante de l'école, en collaboration avec la directrice de la structure multi accueil et l'élue en charge des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse.

Concernant l'accueil des petits, les familles sont en forte demande, et de nombreuses sollicitations d'inscriptions ont du faire l'objet d'un refus en raison des conditions d'accueil des tous petits non adaptées à de très jeunes enfants.

Toutefois, la création d'une classe d'accueil des enfants de 2 ans permettraient une prise en charge individualisée des enfants, dans un environnement sécurisant, une stabilité affective, avec le respect du rythme de l'enfant, et une meilleure intégration scolaire : 20 enfants pourraient être accueillis en toute petite section à la rentrée 2017.

Après rencontre individuelle des parents en juin 2017, en présence de la directrice de l'école et de la directrice de la structure multi accueil, une rentrée échelonnée des enfants de 2 ans pourraient avoir lieu sur 2 semaines en septembre avec la possibilité d'accueillir les enfants tout au long de l'année en fonction de leur rythme.

Des temps de concertation et d'échanges auront lieu en cours d'année entre l'équipe, afin de rendre en compte les besoins des enfants, des parents, l'évolution des enfants et le lien entre les activités de la crèche et de l'école. Les objectifs attendus sont l'apprentissage du vivre ensemble, la notion de partage des espaces communs, des jeux et du matériel de la classe.

Pour la création de cette classe pour les tous petits, l'achat de jeux, mobiliers, matériel éducatif adaptés, seront nécessaires. Le coût total représente 3456.52 € HT.

De même, les coûts des personnels d'accompagnement des enfants entre la crèche et l'école, les temps de concertation de la directrice de la crèche et le coût d'un demi poste d'ATSEM ont été évalués à 7 992.63 € et le coût d'impression d'un livret d'accueil représente 554 € HT.

**Le montant global des dépenses est estimé à 12 003.15 € HT.**

**Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir solliciter une subvention auprès de la CAF du Jura pour la mise en place du projet d'accueil des enfants de 2 ans à l'école des Perchées à la rentrée scolaire 2017, à hauteur de 80 % du montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement soit 12 003.15 € HT x 80 % = 9602.52 €.**

Mademoiselle Lambert précise que le comité « affaires scolaires, enfance, jeunesse », réuni le 24 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Mademoiselle Lambert explique que jusqu'à présent, il était possible d'accueillir des enfants de 2 ans à l'école mais que ceux-ci n'étaient pas comptés dans les effectifs. Désormais, avec la création d'une classe passerelle en collaboration avec la structure multi accueil, l'inspection d'académie comptabilise les enfants de 2 ans dans les effectifs, ce qui empêche les fermetures de classes.

Monsieur le Maire salue le travail de l'équipe enseignante des Perchées, de Véronique Lambert, et de la CAF qui apporte son soutien à ce projet. D'autre part, il a été possible d'ouvrir une classe à l'école Brel à la rentrée de septembre 2017 et le retour du RASED dans les locaux de l'école Brel vient d'être communiqué par l'académie.

Monsieur Chaillon explique que ce sont des propositions qui sont dans la politique de l'éducation nationale, qu'il y a une différence entre la droite et la gauche, que lui, il est de gauche et que l'on comptabilise les enfants de 2 ans dans ce gouvernement.

Monsieur le Maire pense qu'il n'est pas opportun de faire de la politique nationale.

Mademoiselle Lambert rappelle que le RASED a été fermé il y a 3 ans et que c'est une chance de voir ce service d'aide aux enfants en difficulté scolaire, revenir sur notre territoire. Le projet d'accueil des enfants de 2 ans est possible parce que l'on a une crèche qui fonctionne bien dans notre ville, certaines collectivités n'ont pas pris cette option et ont perdu une classe.

Monsieur Guillot dit que dans la restructuration des écoles, il avait été promis de ne pas supprimer de postes, ce qui a été respecté.

Monsieur le Maire répond que la restructuration avait été unanime au niveau du conseil municipal, et qu'il salue cela.

Monsieur Chaillon répond qu'il a, de ce fait, toujours raison trop tôt.

Monsieur le Maire répond que lorsque le travail est collectif, il va toujours dans le bon sens.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **12 – Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017/2018**

Présentation de la note : Mademoiselle Lambert

Par courrier du 22 février 2017, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura rappelle aux collectivités gestionnaires d'écoles, que le décret n° 2016-1049 du 1<sup>er</sup> août 2016 prévoit dans son article 1, la révision des schémas du temps scolaire à l'issue d'une durée de mise en œuvre de 3 ans.

Les demandes de reconduction ou de modification du temps scolaire doivent être transmises à la circonscription de Lons le saunier avant le 29 mars 2017.

Lors du conseil d'école de l'école Jacques Brel le 16 mars dernier, les enseignants et les représentants de parents d'élèves n'ont pas souhaité modifier l'organisation du temps scolaire.

La concertation des enseignants et des parents d'élèves de l'école des Perchées aura lieu lors du conseil d'école le 24 mars 2017.

De l'organisation de la semaine scolaire découle aussi les temps périscolaires, il convient également d'attendre la concertation dans le cadre du CTL – Comité Technique Local de la Communauté de Communes - qui se déroulera le Jeudi 30 Mars.

C'est seulement à l'issue de ces 2 conseils d'école et du CTL, et après concertation des acteurs susvisés et des élus, qu'il pourrait être envisagé une demande de changement des rythmes scolaires.

L'information sur les demandes de reconduction ou de modification des rythmes scolaires, sera donc transmise lors du comité consultatif enfance le 24 mars et au conseil municipal le 31 mars 2017.

Mademoiselle Lambert précise que le comité « affaires scolaires, enfance, jeunesse », réuni le 24 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Mademoiselle Lambert explique que les 2 conseils d'école Jacques Brel et Perchées, se sont prononcés contre le changement de l'organisation scolaire et le comité technique local de la communauté de communes s'est prononcé contre le changement des temps périscolaires.

Monsieur Macle fait remarquer, concernant l'accueil à l'école Brel, que certains enfants sont devant la porte verte à 13h45 car les enseignants ou les personnels du service périscolaire, n'ont pas l'accord d'ouvrir la porte. Or, les enfants seraient plus en sécurité à l'intérieur de l'école qu'à l'extérieur.

Mademoiselle Lambert explique qu'il s'agit d'une question de responsabilité.

Monsieur Macle pense que c'est dommage que l'on ne trouve pas un accord entre les parties.

Mademoiselle Lambert explique que la réforme des rythmes scolaires était là pour faciliter les relations entre l'enseignant et le service périscolaire, mais ce n'est pas facile tous les jours. Les enfants qui ne fréquentent pas le périscolaire ne sont pas accueillis à l'intérieur de l'école. Il y a un taux d'encadrement à respecter par animateur et si toutefois il y avait un accident, c'est la collectivité organisatrice qui serait responsable.

Monsieur Chaillon rétorque qu'il y a un règlement intérieur, si l'école ouvre à telle heure, les parents ne

doivent pas amener les enfants avant l'heure d'ouverture. Lorsque les parents scolarisent les enfants, ils sont d'accord avec ce qui est proposé dans le règlement.

Monsieur Macle répond qu'en continuant comme cela, il risque d'y avoir un problème et ce jour là, on changera les choses.

Mademoiselle Lambert répond que les parents lisent et signent le règlement intérieur de l'école.

### **13 - Prise en charge des dégradations occasionnées par la chute de deux rochers sur les bâtiments des fromageries BRUN sis 10-12 avenue Foch à Poligny**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Le 29 juillet 2014, la ville de Poligny est informée par l'ONF d'une chute de rochers issue de la falaise située au dessous de la croix du Dan : le 1<sup>er</sup> rocher a traversé la route de Plasne pour finir sa course contre la barrière métallique des fromageries Brun et le second rocher (de 2 m x 2 m) a percuté la façade sur du bâtiment au niveau du 2<sup>ème</sup> étage, a traversé une fenêtre, cassé un mur et percuté un radiateur. La fromagerie étant inoccupée et désaffectée, les dommages n'ont été que matériels.

Les parcelles situées sous la croix du Dan (cadastrées AW 52 et F193) appartiennent à la ville de Poligny.

Ce même jour, les services municipaux déclarent le sinistre à la SMACL et sollicitent le passage d'un expert.

L'assureur des fromageries Brun mandate également un expert pour l'estimation des dommages, en octobre 2014.

La ville de Poligny a informé les services de l'Etat de ce risque naturel.

L'Etat a mandaté un cabinet de géologues pour l'établissement d'un rapport sur le risque d'éboulis au pied de la falaise de la croix du Dan, l'entreprise FTTA (spécialisée dans la *protection de falaise, le génie civil, l'aménagement de site* ou encore divers *travaux spéciaux et travaux d'accès difficiles*) pour la rédaction d'un rapport sur les risques encourus par la population suite à la chute des rochers.

Le 2 novembre 2016, un rapport est produit par l'entreprise FTTA de Lamoura ; ce rapport constate un arrachement rocheux d'un volume de 7m<sup>3</sup>, laissant une cicatrice de 5.3 m x 1.3 m, la masse rocheuse était en surplomb au dessus d'une strate marno calcaire ayant subi une importante érosion, mais sans risque majeur suite à une purge manuelle des masses instables.

L'expertise demandée par la ville de Poligny a lieu le 22 novembre 2016, le rapport d'expertise est transmis le 16 janvier 2017 par Saretec : il conclut que des rochers sont venus endommager les biens de la fromagerie Brun en juillet 2014, une partie du talus à l'arrière est propriété de la fromagerie, toute la zone escarpée où sont situées les rochers appartient à la commune, il est très probable que des rochers se soient détachés de la falaise pour rouler dans le talus jusqu'à la fromagerie, endommageant partie des biens. Une nouvelle réunion pourrait être organisée sur le site avec l'assureur de la fromagerie et Socotec qui, à la demande de la fromagerie, pourrait valider la solidité du plancher sur lequel est arrivé le rocher.

Des devis de réparation ont été sollicités par la ville de Poligny :

- une fenêtre (devis Poux) 2 972.70 TTC
- l'évacuation des gravas et roche, dépose de châssis vitré, reprise de mur banché, confection d'une tablette de fenêtre (devis Meunier) 1 727 € TTC
- garde corps (devis Duchemin) 3 324 € TTC.

**Dans l'attente de la prise en charge par l'assurance de la ville, des dégâts occasionnés par la chute de ces deux rochers, il est proposé au Conseil de prendre en charge une partie des réparations sur le bâtiment Brun (devis Poux 2 972.70 € TTC et devis Meunier 1 727 € TTC) et d'inscrire cette somme au budget primitif 2017.**

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Chaillon demande si l'on est certain que le rocher ne vient pas de Barretaine ?

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Chaillon ajoute que cela était une boutade.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

#### **14 - Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la Fédération Française de Tennis, pour la rénovation du sol du court de tennis couvert**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Le club de tennis polinois a sollicité la rénovation du sol du court de tennis couvert actuellement en mauvais état.

Il est envisagé en 2017, de rénover le sol du court de tennis couvert qui est actuellement en bitume pour créer un sol en résine (support en enrobé monocouche amortissant et résine synthétique acrylique 3 couches). L'onde de choc est absorbée à 8 % avec ce type de sol.

Pour cela, plusieurs devis ont été sollicités, le mieux disant a été proposé par la société Soft B tennis pour un montant de 27 600 € HT.

Le support est garanti 10 ans et la résine est garantie 5 ans.

#### **Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :**

##### **Dépenses**

27 600 € HT

##### **Recettes**

DETR 11 040 €

FFT 1 500 €

Autofin. Communal 15 060 €

Total 27 600 €

#### **Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter :**

- une subvention au titre de la DETR pour la rénovation du sol du court de tennis couvert, au taux de 40 % pour un montant de travaux de 27 600 € HT, soit une subvention de 11 040 € ;
- une subvention au titre de la Fédération Française de Tennis pour un montant forfaitaire de 1 500 €. Cette somme serait versée au club polinois qui le reverserait à la ville sous forme de don.

Les crédits ont été inscrits en dépenses et en recettes au Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Guillot demande pourquoi on fait dans ce dossier une aide à une association ?

Monsieur le Maire répond que l'on demande une subvention pour refaire le sol d'un bâtiment communal.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

#### **15 – Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'installation d'un ralentisseur**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Dans le cadre de travaux de sécurité à réaliser et au titre "des amendes de police", il est proposé de solliciter une aide financière, auprès du Conseil Départemental, qui gère ces fonds.

Ces travaux de sécurité concernent :

- l'installation d'un ralentisseur rue Alabouvette 4 155 € HT

Taux de subvention = 25 % d'un montant de travaux plafonné à 30 000 € HT soit :  $4155 \times 25 \% = 1039$  € de subvention.

**Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l'installation d'un ralentisseur rue Alabouvette dans les conditions susvisées.**

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'après discussion sur le terrain, on s'aperçoit que les coussins berlinois seront aussi chers qu'un plateau fait par une entreprise de travaux publics.

Monsieur Guérin explique que les véhicules 2 roues passent entre les coussins et que par conséquent cela ne les ralentit pas.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

**16 – Modification de l'indice brut terminal de la fonction publique entraînant une modification de la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014 fixant le montant de l'indemnité des élus**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, prévoit une modification de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : cet indice est porté de 1015 à 1022.

La délibération du conseil municipal du 11 avril 2014, relative aux indemnités des élus, faisait référence à l'indice brut 1015. Il convient donc de modifier cette délibération en faisant référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » afin de ne pas être dans l'obligation de prendre une délibération en janvier 2018 (date programmée de la prochaine modification d'indice).

**Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 11 avril 2014 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ainsi qu'il suit et d'attribuer les indemnités mensuelles suivantes aux élus :**

	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Coefficient d'application sur l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration chef lieu de canton
MAIRE	55%	69.5653%	15%
1er ADJOINT	22%	100%	0%
2eme ADJOINT	22%	69.5654%	15%
3eme ADJOINT	22%	69.5654%	15%
4eme ADJOINT	22%	69.5654%	15%
5eme ADJOINT	22%	69.5654%	15%
6eme ADJOINT	22%	69.5654%	15%
1er Conseiller délégué	22%	55%	
2e Conseiller délégué	22%	55%	
3e Conseiller délégué	22%	55%	
4e Conseiller délégué	22%	55%	

Les pourcentages de rémunération restent inchangés par rapport à 2014.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que l'indice brut terminal a sans doute été relevé du fait de l'augmentation des charges sociales des élus et de la cotisation sur le DIF.

Monsieur Chaillon demande si l'assemblée est obligée de délibérer ?

Monsieur le maire répond que oui, qu'il s'agit d'une demande de Monsieur le Comptable public.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

### **17- Modification des statuts du syndicat des eaux Arbois Poligny**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

L'arrêté préfectoral du 21 septembre 1955 crée pour une durée illimitée, le « syndicat intercommunal des eaux de la région Arbois-Poligny », en vue de l'étude, de la construction et de l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable dans 17 communes. Quatre nouvelles communes ont rejoint le syndicat en 1966 et 1968 et Poligny l'a rejoint en 1971.

Par délibération du 4 novembre 1970, le comité syndical a étendu les attributions du syndicat à l'étude des projets, la réalisation des travaux et l'exploitation des réseaux d'assainissement. La modification des compétences a été confirmée par arrêté préfectoral du 12 mai 1971. L'annexe 1 à cet arrêté préfectoral, précise, outre les statuts, les règles de répartition des charges financières entre le syndicat et les communes adhérentes quant aux différents travaux.

Par délibération du 27 juin 2012, le syndicat des eaux décide du retrait de la compétence assainissement et propose donc de nouveaux statuts complété d'une annexe qui précise, les règles de répartition des charges financières entre le syndicat et les communes adhérentes quant aux différents travaux.

Par courrier du 15 février 2017, le Président du syndicat des eaux Arbois Poligny, informa la ville d'une nécessaire modification des statuts du syndicat, dans le cadre de la prise de compétence « adduction d'eaux pluviales » par la communauté de communes du Val d'Amour. Ainsi, les nouveaux statuts (ci-joints) permettraient de mettre à plat les relations entre les communes adhérentes et le syndicat (annexe 1 ci-jointe), l'article 11 permet de valider que le SIE est maître d'ouvrage de tous les travaux à réaliser dans sa zone d'activité et l'article 13 permettra de vendre de l'eau à des communes extérieures (Ounans, Villeneuve d'aval), ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Ce point est essentiel puisqu'il permettra la signature d'une convention avec la communauté de communes du Val d'Amour pour la vente d'eaux aux deux communes précitées.

Les communes adhérentes ont 3 mois (à compter de la réception des statuts), pour se prononcer sur leur modification.

Il est donc proposé au Conseil de bien vouloir adopter la modification des statuts du syndicat des eaux Arbois Poligny tels qu'ils sont proposés en pièce jointe.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **18 – Motion proposée par l'association des Maires du Jura contre la suppression de la délivrance des cartes d'identité par toutes les communes du Jura**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Le bureau de l'AMJ (association des Maires du Jura) réuni le 15 février 2016 a décidé de soumettre à l'ensemble des communes, une motion **contre la suppression de la délivrance des cartes d'identité par l'ensemble des communes du Jura** afin de protester sur le principe et les modalités relatives à la fin de la délivrance des cartes d'identités.

Dans le Jura, ce nouveau mode opératoire entre en vigueur le 22 mars 2017.

14 mairies (*voir carte ci dessous*), équipées d'un dispositif de recueil, accueilleront les usagers qui demandent une carte nationale d'identité. Ces mairies sont celles qui proposent déjà cet accueil pour les demandes de passeport.

La ville de Poligny ne fait pas partie des Mairies équipées d'un dispositif de recueil. Les usagers seront obligés de se rendre dans l'une des 14 Mairies équipées, la mairie d'Arbois étant la plus proche pour la population polinoise.

### ***Une procédure dématérialisée***

La demande de carte nationale d'identité sera enregistrée via un système appelé *dispositif de recueil*, permettant notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur. La demande de CNI sera transmise via une application sécurisée appelée TES (Titres électroniques sécurisés). Une fois enregistrée, la demande de carte d'identité est traitée par la plate-forme appelée Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) à Nevers pour la région Bourgogne-Franche-Comté puis envoyée en fabrication.

### ***La possibilité de faire une pré-demande en ligne***

Comme pour les passeports, chaque usager aura la possibilité de faire une pré-demande en ligne de carte d'identité. Pour accéder à ce télé-service, il faut toutefois créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés <https://ants.gouv.fr/> et compléter le questionnaire (état-civil, adresse, etc.). Après la validation de sa pré-demande, l'utilisateur recevra un courriel récapitulatif lui indiquant son numéro de dossier et un code qui lui seront nécessaires pour terminer l'enregistrement de son dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil, où qu'elle soit située en France. Au guichet de l'une des 14 mairies équipées, un agent vérifiera les pièces du dossier, recueillera les empreintes et remettra un récépissé comportant un numéro permettant de suivre en ligne l'avancement de la production de la CNI.

A l'issue de l'instruction de la demande par la plate-forme spécialisée et de l'étape de fabrication, la carte d'identité sera envoyée à la mairie d'enregistrement de la demande, où l'utilisateur pourra la retirer.

L'utilisateur polinois se déplacera donc au moins 2 fois dans l'une des 14 Mairies équipées d'un dispositif de recueil.



La gestion des actes administratifs et de l'état civil est un marqueur fort du lien entre les élus et la population.

Cette décision de ne plus solliciter une carte d'identité au sein de la mairie de résidence de l'utilisateur, vient donc allonger la trop longue liste de décisions de l'état qui n'ont pour avantage qu'un transfert des coûts aux collectivités locales concernées et une réduction des services publics de proximité pour les citoyens.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au conseil municipal, d'approuver la motion (ci jointe) **proposée par l'association des Maires du Jura contre la suppression de la délivrance des cartes d'identité par toutes les communes du Jura.**

### **Motion sur le Refus de la fin de la délivrance des cartes d'identités par la commune de POLIGNY**

Monsieur le Maire explique que le projet de modification des modalités de demandes et retraits des Cartes Nationales d'Identités (CNI) qui exclut de la procédure, la plupart des mairies des communes de résidence.

Seules 14 mairies jurassiennes sont équipées d'un dispositif de recueil, et seront en mesure d'accueillir les usagers qui demandent une carte nationale d'identité.

La ville de Poligny ne fait pas partie des Mairies équipées d'un dispositif de recueil. Les usagers seront obligés de se rendre dans l'une des 14 Mairies équipées, la mairie d'Arbois étant la plus proche pour la population polinoise.

Cette modification entraînerait en ce qui concerne la ville de Poligny, l'obligation pour les habitants de se rendre dans une commune disposant de l'appareillage nécessaire pour enregistrer la demande et délivrer une carte nationale d'identité,

Si le conseil municipal est conscient de la nécessaire sécurisation des titres d'identité, il souhaite que l'intelligence collective permette de mettre en place des solutions qui garantissent la proximité réelle pour les citoyens et la sécurité opérationnelle.

Le conseil municipal de Poligny rappelle que la gestion des actes administratifs et de l'état civil est un marqueur fort du lien entre les élus et la population.

Cette décision de ne plus solliciter une carte d'identité au sein de la mairie de résidence de l'utilisateur, vient donc allonger la trop longue liste de décisions de l'état qui n'ont pour avantage qu'un transfert des coûts aux collectivités locales concernées et une réduction des services publics de proximité pour les citoyens.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à ..... des voix,

- DECIDE de dénoncer cette régression du service public et cette perte de proximité pour les usagers du service public,
- DEMANDE aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux,
- DEMANDE à l'Etat de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts fait par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à transmettre cette requête aux Députés, Sénateurs ou toutes organisations refusant cette instruction.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 22 mars 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que pour l'établissement des passeports, la machine a été déplacée à Arbois et que comme le matériel était sur place, la réalisation des dossiers de cartes d'identités ont été déplacés également. Il aurait tout de même été judicieux de conserver les dossiers de réalisation de cartes d'identité à Poligny.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **19 – Avenants n° 1 au marché de construction de la gendarmerie**

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

Par délibération n° 124, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 septembre 2016, a retenu les entreprises :

- MONTHOLIER TP pour le lot 1 : VRD – Espaces verts
- MEUNIER pour le lot 2 : Démolition – Gros œuvre
- DARBON pour le lot 3 : Charpente bois – Couverture - Zinguerie
- JULITA pour le lot 6 : Menuiseries extérieures PVC

pour la réalisation des travaux de construction de trois logements et la restructuration des locaux existants de la Gendarmerie.

Les travaux sont en cours de réalisation et le maître d'œuvre nous présente des fiches modificatives concernant ces lots avec des moins et des plus-values comme détaillées dans le tableau suivant :

Lot	Fiches modificatives	Montant avenant	Montant Marché		Pourcentage
			Avant	Après	
1	4	2105.11 € HT	53972.55 € HT	54077.66 € HT	+ 0.19 %
	6	- 2000.00 € HT			
2	5	- 1672.80 € HT	171032.98 € HT	169360.18 € HT	- 0.98 %
3	7	- 1004.85 € HT	8732.72 € HT	7727.87 € HT	- 11.50 %
6	2	1540.00 € HT	43500.00 € HT	45674.98 € HT	+ 4.99 %
	3	634.98 € HT			
<b>Bilan avenant</b>		<b>- 397.56 € HT</b>			

**Le Conseil Municipal doit :**

- **se prononcer sur ces différents avenants d'un total de -397.56 € ;**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer ces différents avenants.**

Monsieur Gaillard précise que le comité consultatif « travaux, urbanisme », réuni le 24 mars 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'il fait toujours confiance à Monsieur Gaillard qui suit avec attention les travaux et qui veille à rester dans les enveloppes financières prévues.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **20 – Avenant n° 3 pour les travaux de la Grande Rue**

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

Par délibération n° 77, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 10 juillet 2015, a retenu l'entreprise SJE pour la réalisation des travaux de voirie de la Grande Rue pour un montant de Marché initial de 914 533.50 € HT.

Par délibération n° 37, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 mars 2016, a donné son accord pour les modifications des travaux de la Grande Rue conformément à l'avenant 1 d'un montant de + 28 381.60 € HT, portant le Marché à 942 915.10 € HT.

Par délibération n° 81, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 mai 2016, a donné son accord sur la modification du délai d'exécution des travaux avec une prolongation jusqu'au 8 juillet 2016.

Afin d'adapter certains éléments du projet aux points particuliers décelés sur site durant les travaux, le maître d'œuvre, en accord avec le maître d'ouvrage, présente :

- un avenant 3 d'un montant de + 17 332.02 € HT, portant le Marché à 960 247.12 € HT ;
- une prolongation de délai, pour la réalisation de ces travaux supplémentaires, de 6 semaines.

Le Conseil Municipal doit :

- se prononcer sur cet avenant 3 d'un montant de + 17 332.02 € HT, portant le Marché à 960 247.12 € HT ;
- se prononcer sur la prolongation de délai d'exécution des travaux de 6 semaines ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Monsieur Gaillard précise que le comité consultatif « travaux, urbanisme », réuni le 24 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **21– Demande de subvention auprès de l'ADEME pour un audit thermique à l'école des Perchées**

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

Par délibération n° 133, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 novembre 2016, a retenu le bureau d'études EBOCONSULT pour la réalisation de l'étude de faisabilité et de programmation de la réhabilitation et de l'extension de l'école des Perchées pour un montant de 20 670 € HT .

L'étude a commencé et lors des réunions du comité de pilotage, le bureau d'études recommande la réalisation d'un audit énergétique selon le cahier des charges de l'ADEME

Cet audit aura pour but :

- d'analyser la situation actuelle tant au niveau de la qualité de l'enveloppe qu'au niveau du fonctionnement des installations techniques
- d'identifier les actions permettant une diminution de la facture énergétique et évaluer la rentabilité
- de proposer des scénarios de rénovation complets correspondants aux objectifs du cahier des charges de l'Ademe et en évaluer la rentabilité
- de proposer une réflexion sur la ventilation et la qualité de l'air du bâtiment
- d'étudier les éventuels cas de surchauffes estivales.

Un rapport de synthèse sera délivré lors de la présentation des résultats au cours d'une séance.

Le coût de cet audit s'élève à 3500.00 € HT, portant le coût total de l'étude de faisabilité à 24 170.00 € HT.

Des aides de l'Ademe à hauteur de 70 % du montant HT de l'audit, peuvent être demandées pour cet audit énergétique, soit 2 450.00 € de subvention.

Monsieur Gaillard précise que le comité consultatif « travaux, urbanisme », réuni le 24 mars 2017, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Gaillard explique que le cabinet Eboconsult a interpellé la ville et a conseillé la réalisation d'une étude thermique sur le bâtiment. Un groupe de travail composé d'élus, d'enseignants, du bureau d'étude, de personnels techniques municipaux et du responsable enfance de la ville, a été constitué pour suivre l'évolution de ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupe de travail s'interroge actuellement sur la faisabilité d'une restructuration de l'école ou d'une reconstruction d'une école neuve.

Mademoiselle Lambert explique que les enseignants ne sont pas favorables à la déconstruction de l'école.

Madame Lang précise qu'elle a entendu dire que l'école serait démolie.

Monsieur le Maire répond que cela fait effectivement partie des hypothèses.

Monsieur Chaillon pense qu'il est plus positif de parler de reconstruction.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **22 - Avenant n° 1 au Marché de travaux de réhabilitation de la canalisation de transit Eaux Usées**

Présentation de la note : Madame Morbois

Par délibération n° 142, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 décembre 2015, a retenu l'entreprise MONTHOLIER TP pour les travaux de réhabilitation du transit d'assainissement pour un montant de 144 923.30 € HT.

Les travaux sont en cours de réalisation.

Au niveau du carrefour de la rue Claude Nicolas Ledoux situé entre les entreprises Messageries Jurassienne et Dadaux, le tracé de la nouvelle canalisation croise la canalisation de diamètre 700 mm en béton qui évacue les eaux pluviales de la zone industrielle en direction du déversoir d'orage Tartine.

Lors des terrassements des fouilles pour le croisement des canalisations, il a été découvert une canalisation de 700 mm complètement fracturée.

Pour permettre le croisement des canalisations, il est donc nécessaire de changer la partie de cette canalisation de 700 mm détériorée.

Pour cela, l'entreprise MONTHOLIER TP nous présente un devis de 6 115.60 € HT, portant le marché à 151 038.90 € HT.

**Le Conseil Municipal doit :**

- **se prononcer sur cet avenant n° 1 de 6 115.60 € HT, portant le Marché à 151 038.90 € HT ;**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

Madame Morbois précise que le comité consultatif « travaux, urbanisme », réuni le 24 mars 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Madame Morbois explique que le réseau de transit court sur 1.07 km jusqu'au déversoir Tartine, à hauteur des messageries jurassiennes. Au croisement des canalisations eaux pluviales et eaux usées, la canalisation d'eaux usées est abîmée sur une longueur de 12 m donc il est nécessaire de la changer.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## **23 - Motion pour le rétablissement quotidien des 2 arrêts du TGV Lyria en gare de Mouchard**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Sur proposition de Monsieur Bernard AMIENS, Maire d'Arbois, avec l'appui de Monsieur le Sénateur Gilbert Barbier et Monsieur le Député Jean-Marie Sermier, les collectivités membres de l'association « Mouchard TGV TER », réunies en Assemblée Générale le 23 février 2017, ont constaté :

- que la mise en service de la LGV Rhin Rhône financée par le Région Franche-Comté, a réduit de façon drastique la desserte TGV de la gare de Mouchard, autrefois bénéficiaire de 4 arrêts quotidiens,
- que les pratiques commerciales de la SNCF invitent systématiquement les usagers à des trajets évitant l'axe Mouchard Dole, toujours plus longs et plus coûteux,

- que la période de travaux engagée jusqu'à la fin mai 2017 est jugée cataclysmique pour la crédibilité de la gare de Mouchard et sa desserte TGV déjà fragilisée par les suppressions permanentes ou provisoires du week-end,

- que le cadencement TER a réduit dans les mêmes proportions l'accès à Dole, premier bassin d'emploi du Jura et à la nouvelle capitale régionale de Dijon et donc à des accès TGV supplémentaires en gare de Dole et Dijon

- que la ville de Salins, qui vient d'ouvrir un nouveau centre thermal, se trouve lourdement handicapée par la suppression de la correspondance TER avec le TGV arrivant à Mouchard à 20h14,

Monsieur le Maire explique qu'il y a un TGV Lyria Paris Lausanne qui s'arrête une fois le matin et une fois le soir en gare de Mouchard et qu'il a bien été identifié que l'arrêt de Mouchard ne faisait pas perdre de temps entre Paris et Lausanne. Il y a une crainte de l'association « Mouchard TGV TER » de ne plus avoir de TGV donc la motion est proposée pour le maintien de l'arrêt de Mouchard. Les correspondances entre Poligny et Mouchard ne sont pas synchronisées par la SNCF et une impression est ressentie que tout est mis en œuvre pour donner des correspondances sur la nouvelle gare de Besançon. Beaucoup de polinois partent sur Dole ou Dijon.

Monsieur Chaillon dit que les Suisses favorisent le passage par le Sud.

Monsieur le Maire dit que la liaison Genève Lausanne n'est pas faite, la crainte serait plutôt 1 TGV Strasbourg Mulhouse.

Monsieur le Maire propose donc la motion suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

INSISTE auprès de Lyria pour que soient rétablis pour chaque jour de la semaine, au terme de la période de travaux prévue jusqu'en mai 2017, les 2 arrêts quotidiens dont bénéficiait la gare de Mouchard jusque là.

DEMANDE à la SNCF que soient mis fin aux pratiques commerciales invitant systématiquement à éviter l'axe Mouchard Dole et qu'elle propose toujours aux usagers de leur secteur, un choix prioritaire Mouchard Dole Dijon.

DEMANDE à la Région Bourgogne Franche Comté, d'engager, dans le cadre d'une stratégie de ligne qui concerne à la fois l'axe Frasne-Mouchard-Dole-Dijon et la ligne du haut jura, une expérimentation limitée dans le temps, qui permette un accès à Dole et à Dijon, en début et fin de journée.

DEMANDE à la Région Bourgogne Franche Comté, de rétablir la correspondance TER vers Salins à l'arrivée du TGV de 20h14 en gare de Mouchard.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

-----

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **1/ tags sur bâtiments publics**

Monsieur le Maire explique que des tags accusant les élus, ont été inscrits sur divers bâtiments publics. De ce fait, une plainte a été déposée en gendarmerie. Ces tags reprennent en partie des citations d'auteurs du XXème siècle, ce sont donc des tags faits par des personnes ayant un haut niveau intellectuel. Il s'agit par exemple de la phase suivante « j'irai cracher sur Brémont » en connotation à Boris Vian « j'irai cracher sur vos tombes ». Tout le monde ne connaît pas cette œuvre de Boris Vian, il s'agit donc de personnes cultivées, qui connaissent parfaitement les achats de la ville en matière de bâtiments publics. Monsieur le Maire affirme que les auteurs seront sévèrement punis, que la plainte est remontée directement auprès de Monsieur le Préfet, la dégradation de bâtiments publics est inadmissible.

Monsieur Guillot ajoute que la dégradation de bâtiments publics et de bâtiments privés est inadmissible. Monsieur le Maire explique qu'il est inadmissible d'accuser des élus : lorsque l'on dit que le Maire est vendu, c'est grave. Pour cette raison, les auteurs seront retrouvés coûte que coûte, la ville ira jusqu'au bout des

procédures.

Monsieur Gaillard est d'accord avec Monsieur le Maire, il dit que lui aussi est nommé sur ces tags et qu'il ne laissera pas accuser des élus à tort et à travers.

Monsieur Chaillon dit que Monsieur le Maire et Monsieur Gaillard ont raison sur ce sujet, que les tags et le contenu des accusations sont inacceptables, il espère que les auteurs seront identifiés et châtiés.

Monsieur le Maire remercie l'opposition municipale pour sa position et son soutien.

Mademoiselle Lambert ajoute que l'ensemble du conseil municipal est unanime et soutient Dominique Bonnet, Jean-François Gaillard et Hervé Coron qui sont cités injurieusement dans ces tags.

## **2/ manifestation paysanne**

Monsieur le Maire rappelle qu'une manifestation intitulée « les élus à la ferme » aura lieu le samedi 1er avril à Molain et qu'une fête paysanne aura lieu dimanche à Poligny.

## **3/ nouvelle zone de protection du patrimoine remarquable**

Monsieur De Vettor explique à l'assemblée que la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine promulguée le 7 juillet 2016, crée notamment un nouveau régime unique de protection du patrimoine baptisé « *sites patrimoniaux remarquables* », qui succèdera aux trois dispositifs existants (ZPPAUP, AVAP, secteur sauvegardé). La loi a créé le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, document autonome annexé au PLU, qui donnera « *plus de force et de stabilité à la protection* ». Les ZPPAUP deviennent automatiquement des « Sites patrimoniaux remarquables », dont les règles de conservation et de réhabilitation ne seront pas adossées au droit de l'urbanisme mais à des documents relevant du droit du patrimoine. Monsieur De Vettor explique, sur le document remis aux conseillers municipaux, qu'à Poligny, la zone définie de couleur bleu, est la zone de « *sites patrimoniaux remarquables* », et qu'elle remplace la ZPPAUP. La loi prévoit de remplacer progressivement, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, les périmètres automatiques de 500 mètres autour des monuments historiques par des périmètres délimités des abords, plus adaptés à la réalité et aux enjeux de terrain. À défaut de périmètres délimités, les périmètres automatiques de 500 mètres seront intégralement maintenus. Peu de quartiers ne sont pas dans le périmètre de couleur bleue, hormis la butte aux archers. La loi aura aussi pour conséquence d'allonger la durée d'instruction des permis de construire puisque l'accord de l'architecte des Bâtiments de France est obligatoire pour les travaux dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables et des abords de monuments historiques. Il faudra donc 2 mois de plus qu'une instruction traditionnelle et 5 mois s'il y a des procédures particulières d'accessibilité ou de sécurité à respecter.

Monsieur Aubert demande si la loi des sites patrimoniaux remarquables s'applique à la fois sur les bâtiments publics et privés.

Monsieur De Vettor répond que oui, que ce qui l'inquiète le plus, ce sont les durée d'instruction des permis de construire.

## **4/ bilan financier de la fête de la bière**

A la demande des conseillers de la minorité municipale lors du dernier conseil, Monsieur le Maire transmet un bilan financier de la fête de la bière : le montant des dépenses représente 25 000 € environ et le montant des recettes déjà attribuées représente 14 000 €, auxquelles il faut ajouter une recette Leader de 8 500 € et une recette attendue du conseil départemental. Sans compter la recette du conseil départemental, il resterait à charge de la ville une somme de 2 500 €.

Monsieur Macle demande combien de temps ont passé les employés communaux pour la mise en place et le démontage de cette fête ?

Monsieur le Maire répond que les employés communaux ont passé environ 6 jours, qu'une ville est un tout, qu'elle doit avoir des associations, des animations, de la culture et du patrimoine.

Monsieur Chaillon pense que ce n'est pas le rôle d'une ville d'organiser une fête qui prône la consommation d'alcool. Autant il est aisé de comprendre qu'une association comme celle constituée autour du vin jaune, organise ce type de fête mais dans le cas de la fête de la bière, ce n'est pas le rôle de la ville de Poligny.

## **5/ jumelage avec Schopfheim**

Mademoiselle Morbois explique que les 50 ans du jumelage avec Schopfheim auront lieu en Allemagne du 30 juin 2017 au 3 juillet 2017 et que les conseillers municipaux intéressés peuvent s'inscrire auprès d'Aurélien Berthod Blanc, collaborateur de Monsieur le Maire, et elle-même avant le 10 avril prochain. La Montaine et la chorale paroissiale seront invitées.

## **6/ compte rendu du conseil du 3 mars**

Monsieur Guillot demande pourquoi le compte rendu de conseil municipal n'a pas été réalisé et pense qu'il s'agit sans doute d'une période surchargée en raison de la période budgétaire.

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Guillot répond qu'il comprend et compatit.

## **7/ subventions vélos électriques**

Monsieur Guillot demande combien de subventions ont été versées aux habitants pour l'achat de vélos électriques ?

Mademoiselle Morbois répond qu'il y a eu 2 ou 3 subventions versées.

Monsieur Chaillon invite la ville de Poligny à orienter les habitants vers le dispositif de l'Etat car la subvention est de 300 € et n'est pas cumulative.

## **8/ construction de la maison du comté**

Monsieur Guillot demande où en est la construction de la maison du comté ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'information sur le choix de l'architecte retenu, que le démarrage de la construction est un peu plus long que prévu car il y a beaucoup de personnes autour de la table pour alimenter les discussions.

## **9/ avis de la Chambre Régionale des Comptes**

Monsieur Guillot fait remarquer que Monsieur le Maire a fait plusieurs fois allusions aux observations de la Chambre Régionale des Comptes lors des commissions de travail, et demande donc où en est l'établissement du rapport ?

Monsieur le Maire répond qu'il a répondu au rapport d'observations provisoire début janvier et qu'il est en attente du rapport final. Dès que la Chambre Régionale des Comptes aura transmis son rapport final, il sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et soumis au conseil municipal.

## **10/ dématérialisation des actes**

Monsieur Guillot fait remarquer qu'au conseil communautaire, un vote en masse a eu lieu pour dématérialiser les actes et demande si cela ne pourrait pas être appliqué à Poligny également ?

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord, que les documents budgétaires (comptes administratifs et budgets primitifs) seront dès lors mis en ligne et consultables sur le site internet. On fera cela dès 2018 et on travaillera sur le document établi par Madame la Directrice des Services, ce qui limitera la consommation de papier.

Monsieur Chaillon dit qu'il faudrait que les élus aient une tablette.

Monsieur le Maire répond que oui.

### **11/ dépôt sauvage d'ordures**

Monsieur Paul Aubert fait remarquer qu'il y a une remorque de déchets en forêt de Vaivre, que cela est inadmissible et qu'il serait de bon ton que la municipalité fasse un article de presse pour dénoncer cela

Monsieur Chaillon ajoute qu'une entreprise de Poligny stocke des gravats sur son propre terrain, qu'une loi interdit cela, que cela relève des pouvoirs de police du Maire, qu'il y a 2 fois plus de terrain que de besoin pour cette entreprise.

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà interpellé cet artisan, que plusieurs courriers lui ont été envoyés.

### **12/ nuisances sonores au bas de la grande rue**

Monsieur le Maire explique que des étudiants créent des nuisances sonores au bas de la grande rue, qu'une réunion a été proposée avec les riverains pour stopper cela. Il y a beaucoup de nuisances dans la ville en ce moment.

Monsieur Pingliez propose d'installer des caméras, cela permettrait peut être de retrouver qui a ouvert les poubelles et arraché des arbustes dans la grande rue.

Monsieur le Maire répond que les caméras prévues dans un premier temps dans la grande rue ont été installées à proximité de la maison de santé à la demande des professionnels de santé. Monsieur le Maire explique qu'il va engager la responsabilité des chefs d'établissement et des propriétaires car il n'a pas les moyens d'engager des actions contre les étudiants directement.

### **13/ chute d'un habitant dans les graviers**

Monsieur Aubert explique qu'un habitant a récemment chuté dans les graviers vers le parking de l'ONF, et demande s'il est prévu d'y mettre de l'éclairage comme cela avait été évoqué.

Monsieur le Maire répond que la tendance actuellement n'est pas à l'éclairage mais plutôt à la limitation de l'éclairage pour réduire la consommation d'énergie.

### **14/ parking champ de foire**

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'une immense surface goudronnée a été réalisée sur le parc de stationnement près du champ de foire alors qu'on est plutôt dans une tendance actuellement à la réalisation de surfaces perméables. De plus, les trottoirs sont inutilisables par les piétons, ce serait bien que ces trottoirs soient refaits dans le programme 2017 de travaux de voirie.

Monsieur Gaillard répond qu'il est d'accord.

### **15/ concessions de cimetière**

Monsieur le Maire explique qu'il a été interpellé par Monsieur Casile à propos de la suppression des concessions perpétuelles du cimetière et qu'il l'invitera à une réunion du comité consultatif des travaux pour exposer sa demande.

Monsieur Chaillon ajoute que 120 polinois ont signé la pétition de Monsieur Casile à ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'il connaissait cette information.

La séance est levée à 22h49

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Dominique BONNET

Joëlle DOLE